CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2017

_____

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi 6 novembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 31 octobre deux mille dix-sept par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :
Mme ATALLAH, Mme BECKER M. BENHAIM, Mme CARDAN, M. COBLENCE, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

EXCUSÉS :
Avec pouvoir : Mme LAMBERBOURG (pouvoir à M MIERMONT)
Sans pouvoir : M. AQUA, M. BOULET M. JULLIARD M. LE GUEN, Mme SOUHAITE, Mme STIBBE, M. TAN, Mme YADANI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

13 2017 14 - Désignation d'un secrétaire de séance.

M LE MAIRE : Je vais vous proposer la candidature d'Etienne Traisnel

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Etienne Traisnel est désigné secrétaire de séance.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2017 15 : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2016, 16 janvier, 13 mars, 25 avril, 22 mai et 19 juin 2017

M LE MAIRE : Toute une série vous a été transmise pour que vous puissiez en prendre connaissance et éventuellement les corriger s'il y avait un problème, pour les 28 novembre 2016, 16 janvier, 13 mars, 25 avril, 22 mai et 19 juin 2017. Avez-vous noté des sujets particuliers, des problèmes, des choses à corriger ? Puis-je les faire adopter d'un seul tenant, avec un seul vote ? Tout le monde est d'accord ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Tous les comptes rendus sont adoptés.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2017 16 : Adoption de l'état spécial du 13ème arrondissement pour l'exercice 2018

M LE MAIRE : Comme d'habitude, je ne participerai pas à ce débat, ni au vote, et je laisse tout de suite la parole à Éric Offredo, premier adjoint.

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Vous vous rappelez que dans les conseils précédents, pour ceux qui ont suivi les épisodes précédents, nous avons adopté le cadre, les montants, le type de répartition. Il s'agit maintenant d'adopter le budget primitif 2018 de l'état spécial du 13e arrondissement.

Cet état spécial est réparti en deux dotations : une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement, et dans la dotation de fonctionnement vous avez une partie qui est de la gestion locale et une autre partie qui est de l'animation locale. Avant de venir précisément sur ce qui change et ce qu'il y a de notable dans cet état spécial pour 2018, je pense que certains ont sans doute été troublés à la lecture des lignes de détails de l'état spécial, pour ceux qui ont pris le soin de lire dans le détail l'ensemble des tableaux de chiffres ; je vois un grand intérêt de la part de mes collègues.

Effectivement, un certain nombre de codifications ont changé pour des fonctions, puisque nous passerons en 2019, avec la fusion de la ville et du département, à la nomenclature M57 de la comptabilité publique, alors que nous sommes aujourd'hui en M14. Ce qui implique un certain nombre de modifications, purement techniques je vous rassure, cela ne changera pas fondamentalement l'équipement et le fonctionnement de nos établissements. Néanmoins, il y a quelques changements, ce qui peut, pour des comparaisons sur 2017 – 2018, entraîner quelques différences mais c'est relativement à la marge.

Sur le détail des trois dotations. La première dotation, qui est la plus importante, la dotation de gestion locale s'élève à 14 488 207 €, c'est la part la plus importante de l'état spécial puisque c'est près de 91,5 %. Elle représente l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement courant des 327 équipements de proximité inscrits à l'inventaire que nous avons adopté le 11 septembre dernier. La dotation est en légère diminution : 120 740 € en moins par rapport à l'exercice précédent, c'est -0,83 %, dit comme cela c'est relativement peu. Cela s'explique parce que nous avons beaucoup de reports libres, des crédits non consommés en langage courant, qui ont été constatés sur les exercices précédents et qui nous encouragent à cette évolution.

Pour les augmentations. Il y a une augmentation du budget prévisionnel alloué aux fluides : + 182 632 €, ce budget étant calculé par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, et une très légère augmentation du budget des écoles de plus de 31 000 €.

Pour les diminutions. Trois diminutions notables : les crédits affectés aux piscines sont en légère diminution afin de mieux répondre aux besoins réels ; cette ligne diminue de 37 000 €. Le budget des crèches diminue de 5 000 €, soit une variation de 0,23 %. Le budget des centres d'animation et des espaces jeunes diminue de 21 000 €, soit -0,46 %, autant dire que ce sont des variations très à la marge. Les autres lignes sont stables ou varient de façon encore plus faible.

La deuxième dotation est la dotation de l'animation locale, elle s'élève à 930 981 €, c'est là aussi en légère diminution par rapport à 2017. Cette dotation de l'animation locale est calculée sur la base d'un forfait, nous avons adopté les règles de calcul de ce forfait lors du conseil du 11 septembre dernier. Il reprend le nombre d'habitants, la structure fiscale, le nombre de quartiers en Politique de la ville, le nombre de zones classées en ZEP, etc.

Elle englobe plusieurs types de dépenses, une part de 452 895 € qui ne change pas, qui sont les crédits destinés à couvrir l'ensemble des dépenses de l'animation locale, l'information des habitants, les manifestations culturelles et citoyennes organisées par la mairie d'arrondissement. Une dotation forfaitaire de 3 306 € pour chacun des huit conseils de quartier, soit 26 448 €, là aussi c'est inchangé, j'en profite parce qu'il y a quelques membres des conseils de quartier dans la salle. Une part de 451 638 €, en baisse de 17 643 € par rapport à 2017, pour les dépenses de travaux urgents dans les équipements de l'arrondissement. Ce montant, certes, diminue légèrement, mais il est calculé sur la base de la moyenne des factures que nous avons payées sur les trois exercices précédents, c'est donc assez cohérent et logique.

Enfin, troisième dotation : la dotation d'investissement de 421 200 €. Elle est inchangée depuis plusieurs années, elle sert à financer les dépenses d'investissement dans les équipements ou sur la voirie. Elle intègre également la dotation forfaitaire d'investissement des conseils de quartier qui reste à 8 264 € par conseil. J'en profite pour le signaler parce que l'on avait quelques craintes, avec la mise en place du budget participatif, que cette enveloppe disparaisse, elle est encore maintenue en 2018 et on ne peut que s'en féliciter.

Voilà pour cette présentation assez rapide de l'état spécial du 13e arrondissement. Je ne sais pas s'il y a des interventions, des demandes de prises de parole. Non, je soumets à vos voix l'état spécial 2018 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 25 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (L'ELUE DU GROUPE UDI-MODEM)
M LE MAIRE QUITTE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE
LES 4 ELUS DU GROUPE LR NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Avant de commencer l'ordre du jour des projets de délibération soumis pour avis, je souhaite vous faire une annonce concernant le remplacement des parlementaires récemment élus et atteints par la loi sur le non-cumul des mandats. Nous pouvons assumer des délégations au niveau de la mairie d'arrondissement et il s'agissait de remplacer notamment des délégations importantes que sont la petite enfance et tout le second degré, collèges et lycées, dont respectivement Anne-Christine Lang et Marie-Pierre de La Gontrie s'occupaient.

J'ai donc proposé à Johanne Kouassi de poursuivre le travail réalisé par Anne-Christine Lang sur la petite enfance. Elle a accepté cette responsabilité, je la remercie chaleureusement, et Annick Olivier a accepté, en plus de tout le travail sur les 64 écoles du 13ème, bientôt 65, de s'occuper de tout le second degré, collèges et lycées. Comme beaucoup d'entre vous sont représentants dans les collèges et lycées, je vous suggère de l'épauler, de faire passer tous les messages nécessaires pour qu'elle puisse assumer sa tâche correctement.

Par ailleurs, j'ai proposé à Stéphane Ferrier, qui a rejoint notre conseil d'arrondissement il y a quelque temps, d'être conseiller délégué à la nuit et notamment aux chartes que nous animons dans le 13ème. Là aussi, je le remercie d'avoir accepté. Il va s'occuper des péniches, de la Butte-aux-Cailles, et comme c'est un oiseau de nuit il pourra aussi voir de visu, en temps réel, le suivi de ces sujets.

Merci à eux trois. S'agissant d'arrêtés que je signe, il n'y a pas de vote dans notre conseil d'arrondissement, je le précise, puisque rien n'est changé.

Une fois cela dit, nous allons commencer l'examen de nos projets de délibération.

2017 DJS 136 : Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

Emmanuelle BECKER : Il s'agit, comme lors des années précédentes, de reconduire un dispositif que vous connaissez bien : l'aide Paris Jeunes Vacances. Pour le 13e arrondissement cela correspond à 123 chèques d'une valeur de 100 €, donc un total de 12 300 €, qui sont délivrés aux jeunes qui ont des projets de vacances. Le dispositif a été resserré en 2012 pour aider les jeunes les plus en difficulté, et les montants sont alloués en fonction des arrondissements par rapport à la population, aux quartiers prioritaires et au nombre de jeunes. C'est un chèque de 100 € ou de 200 € en fonction des situations sociales des jeunes qui en font la demande.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas je soumets donc à vos suffrages le DJS 136 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Francis Combrouze pour la vente d'une parcelle concernant le processus Réinventer Paris, en l'occurrence le site Italie, c'est la DU 242.

2017 DU 242 : APUI Réinventer Paris – Site Italie (13e) – Avenant au protocole de vente – Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des 18 à 42 avenue d'Italie (13e). Signature de l'acte de vente.

Francis COMBROUZE : Nous avions délibéré fin juin 2016 pour le principe de la cession au projet lauréat, au projet Italique porté par Hammerson. Je rappelle que c'est à la fois une extension du centre commercial avec 6 000 m² de commerces, mais également un espace événementiel, une garderie, des commerces un peu plus éphémères pour 500 m² dits « pépinière commerciale », des toits végétalisés, un espace loisirs de restaurants et cafés pour environ 1 000 m². Pour 10 millions d'euros la Ville vendait l'ensemble de la parcelle dite « du mail » avenue d'Italie, moyennant le fait qu'il fallait entreprendre une enquête publique pour le déclassement de cet espace public. Celle-ci a eu lieu, les conclusions du

commissaire enquêteur ont été rendues à la mi-octobre. Ses conclusions datent du 19 octobre, le commissaire enquêteur donne un avis favorable à ce déclassement, avec une recommandation et une réserve.
La recommandation c'est la grande attention à porter aux questions de sécurité incendie, en raison précisément de l'enchevêtrement ou de la complexité avec le centre commercial actuel Italie 2, avec une attention extrême apportée par la Préfecture de Paris, et notamment les pompiers, sur les conditions de réalisation, les prescriptions de sécurité incendie liées au permis. Une réserve expresse sur le fait que des garanties devaient être apportées aux titulaires de ce qui s'appelle « les droits sur la parcelle voisine ». Très concrètement, l'ensemble des riverains est copropriétaire et locataire de la Tour Beryl, pour parler très clairement, qui ne devait pas être menacée par des projets de construction qui atteindraient leurs conditions actuelles de vue. Réserve également concernant les droits d'accès à cet ensemble immobilier, il n'y a pas que la Tour Béryl en cause, évidemment.
De ce fait, pour tirer conclusion de ces recommandations et de cette réserve, et la ville est passée avec Hammerson dans un processus de discussion assez soutenue. Ceci a donné lieu à des assemblées générales de copropriétés, à la fois de la Tour Beryl qui a longuement discuté avec Hammerson en présence de la Ville, de manière à obtenir une vente limitée dans sa hauteur dans ce qui s'appelle une « division en volume », ou le volume aérien au-dessus des cotes du projet de construction Italique sera rendu inconstructible. Alors que le PLU aurait pu permettre à un acquéreur éventuel, et à l'avenir, de construire encore plus haut. Par ailleurs, de s'assurer que l'ensemble des accès, des échanges, y compris les escaliers, les ascenseurs, vous aviez à la fois des prescriptions de sécurité, d'intrusion du public, mais aussi la garantie que les accès soient, à tout le moins, pas dégradés et améliorés vis-à-vis de l'ensemble des usagers des logements situés au-dessus, que ces accès soient précisément consignés dans le projet d'acte de notaire et la constitution de servitudes. Ceci a donc eu lieu et a été approuvé par les assemblées générales, à la fois de la Tour Beryl, mais également de l'ensemble de l'Association syndicale Italie Vandrezanne qui gère la copropriété des copropriétés de l'ensemble immobilier.
Enfin, s'agissant du déclassement, ERDF, qui s'appelle Enedis en langage nouveau, ne pourra pas réaliser avant avril 2018 le dévoiement des réseaux électriques. La désaffectation du domaine public interviendra à ce moment-là, au moment où les réseaux auront été déplacés. Ceci donne lieu très concrètement à un avenant au protocole de vente qui comporte énormément d'annexes, non ce que je viens d'indiquer qui étaient les plus importantes, c'est-à-dire la division en volume pour éviter une constructibilité supérieure au projet et les prescriptions pour les accès et servitudes pour l'ensemble des usagers et des logements du site Italie Vandrezanne. L'objet de cette délibération est d'autoriser la Maire de Paris à signer cette vente avec l'avenant tel qu'indiqué, la somme restant à 10 millions d'euros, avec pour l'instant un prévisionnel travaux de 22 ou 23 millions d'euros à la charge de la société Hammerson. Par ailleurs, comme vous le savez, la salle ex-« Grand Ecran » devenue « 13ème Art » a inauguré fin septembre une programmation culturelle assez variée, au moins par rapport aux espoirs que l'on pouvait avoir, même si le rachat du Grand Ecran et le bail donné à l'entreprise culturelle se situent en dehors du périmètre de l'opération vendue ainsi à Hammerson.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Francis Combrouze. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Yves CONTASSOT : Je me félicite évidemment que l'on arrive à une situation à la fin acceptée par les riverains, parce que lorsque l'on voit d'où on est parti et les inquiétudes légitimes des riverains, il y a eu une évolution significative, même si, je le dis, tout n'est pas définitivement réglé. Pourquoi ? Notamment parce que la division en volume garantit à ce jour qu'il n'y aura pas de constructibilité au-delà de la hauteur prévue, mais un peu contrairement à ce qui a été demandé lors de l'enquête publique, il n'y a pas de protection définitive. La seule protection c'est que la Ville, tant qu'elle ne vend pas sur hauteur si j'ose dire, il n'y a pas de construction possible, mais rien n'empêchera la vente dans vingt ou trente ans. Malgré des interventions extrêmement vigoureuses auprès des services de la Ville, ils nous ont dit qu'ils

n'avaient pas trouvé de formule juridique permettant de garantir la pérennité de ces vues au-delà de cette forme retenue à la fin, de la division en volume.
Cela étant, une fois que le projet sera mené à son terme et que le bâtiment sera construit, j'imagine mal que d'ici dix, quinze ou vingt ans on demande une surélévation. En tout cas, je pense que les parties prenantes à ce moment-là se rappelleront tout de même des engagements de la Ville, et qu'ils seront totalement tenus, mais il faut tout de même souligner ce point-là. C'est également la preuve que lorsqu'il y a une vraie concertation, que l'on est décidé à ne pas céder à la première objection, on arrive à quelque chose de possible et d'acceptable. J'espère que cela sera vrai pour d'autres projets, dans le 13ème ou ailleurs, mais que l'on ait cette volonté d'arriver à la fin à un véritable accord, et qu'il n'y ait pas un blanc-seing donné à tel ou tel aménageur ou promoteur.
Nous allons évidemment voter favorablement cette délibération, avec toutes les annexes telles que Francis les a présentées, les délais, les complications, et ne doutons pas qu'un jour ou l'autre on aura peut-être encore des avenants parce qu'on peut avoir des surprises. Je souhaite également que l'on puisse régulièrement vérifier que les engagements sont tenus, parce qu'il y a des engagements à la fois sur les modalités de mise en œuvre, c'est-à-dire la priorité donnée à l'accessibilité, etc., mais aussi dans la durée sur la destination des locaux, la partie innovante je dirais mais pas seulement, et que l'on n'attende donc pas de constater d'éventuelles dysfonctionnements mais qu'il y ait bien un système de veille réelle qui soit mise en œuvre. Merci.

M LE MAIRE : Pour conclure, je voulais saluer tous les efforts que chacun a fait, et notamment les deux copropriétés que Francis a citées : la copropriété générale de Paris-Italie et celle de la Tour Beryl, parce que je trouve que la discussion a été saine, intéressante, et a surtout permis d'aboutir à un résultat, me semble-t-il, très satisfaisant pour toutes les parties. Côté Hammerson également puisque ce sont eux qui ont été attributaires de la parcelle. Je salue également au passage leur effort concernant la salle de spectacle que nous avons eu le plaisir d'inaugurer dernièrement.
Tout cela a été fait sur un dossier compliqué, ce n'était pas évident au départ, nous avons réussi à trouver et déterminer le meilleur projet qui avait d'ailleurs été désigné quasiment à l'unanimité du jury. Je voulais également saluer cette conclusion très positive.

Je vais soumettre cette délibération à vos voix, la DU 242 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Francis Combrouze pour la DU 186, Il s'agit d'une délibération habituelle toujours passionnante.

2017 DU 186 : Comptes rendus financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2016.

Francis COMBROUZE : Sont concernés l'état prévisionnel adapté année après année des opérations suivantes : pour Paris Rive Gauche une série de ventes enregistrées en 2016, qui s'appelle des produits, une actualisation en fonction des dépenses effectuées en 2016, qui aboutit fin 2016 à un bilan prévisionnel pour Paris Rive Gauche de produits de charge de 4,3 milliards, des produits réalisés par la SEMAPA en 2016. Un état actualisé de 4,3 milliards, en légère augmentation de 3 millions par rapport au prévisionnel de 2015.
Pour l'aménagement de la ZAC Joseph Bédier porte d'Ivry, pas d'opération très importante, des ventes, des produits réalisés assez faibles en 2016 par rapport à l'année précédente en 2015, et une série de

charges qui aboutit actuellement à un état prévisionnel qui donnerait un excédent de l'ordre de 10 millions d'euros.
Pour la zone d'aménagement Paul Bourget, porte d'Italie, il y a eu notablement en 2016 la vente pour l'îlot dit économique à Vinci pour, à la fois un hôtel, un magasin de bricolage, pour ne pas le citer le futur Bricorama, et des bureaux pour une vente de 20,8 millions d'euros, et des premières dépenses de voirie et d'aménagement. Au total, un bilan prévisionnel de 60 millions d'euros pour cette ZAC.
Enfin, pour ce que l'on appelle « L'opération 90 boulevard Vincent Auriol – Cité Doré », programme que vous connaissez maintenant à peu près tous, une école de six classes, des ensembles de trois immeubles de logements et des commerces en rez-de-chaussée sur le boulevard Vincent Auriol, un état prévisionnel de 22 millions d'euros, avec l'espoir d'une opération dégageant un excédent d'un million d'euros.
Enfin, la ZAC dite « Gare de Rungis » sera prochainement clôturée et n'a donné lieu à aucune opération en 2016.

Voilà pour l'essentiel de ces comptes rendus d'opérations financières 2016 des aménagements.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur la DU 186 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Merci, elle est adoptée/

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Un petit programme situé au 23 Villa d'Este, et je dirai un mot sur l'opérateur après la présentation par Francis Combrouze.

2017 DLH 196 : Réalisation 23 Villa d'Este (13e) d'un programme de création de 6 logements PLUS par Coopération et Famille.

Francis COMBROUZE : Ce programme dans la tour par Coopération et Famille, qui est une tour en copropriété dans laquelle Coopération et Famille a, sur le total des 196 logements, une trentaine de logements en copropriété. Cette délibération concerne le financement de travaux et l'acquisition au 29ème étage, de locaux de bureaux pour une conversion en 6 logements T2. Avec un réaménagement important puisqu'il s'agit de passer de plateaux de bureaux à des logements permettant de produire 6 logements conventionnés, pour un coût total de travaux estimé à 664 339 €, et une subvention sollicitée de la Ville de Paris de 278 000 € pour participer au financement de ces 664 000 €. Avec la contrepartie habituelle de conventionnement et de désignation de ces logements, pour trois d'entre eux, par la Ville, deux par la Préfecture et un par le bailleur. Coopération et Famille qui est à la fois le propriétaire majoritaire de cette tour en copropriété, et son syndic.

M LE MAIRE : Je voudrais rappeler que c'est un opérateur avec lequel nous avons tout de même de sérieuses difficultés, plus les habitants que nous-mêmes d'ailleurs pour être honnête, avec le problème des relevés des charges qui se fait avec beaucoup de retard, avec le problème de la gestion quotidienne qui connaît beaucoup de difficultés, avec un problème d'entretien général d'ailleurs d'un certain nombre d'appartements, des fuites d'eau à répétition et pas d'investissements nécessaires pour y mettre fin. Nous avons donc entamé une démarche avec Marie-José Raymond-Rossi sur le sujet parce que cette situation ne s'améliore pas au fil du temps, malgré divers engagements. Nous vous tiendrons au courant des suites.
Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Petite opération qui, en elle-même, ne me pose pas problème, mais c'était plus sur la gestion quotidienne que je souhaitais intervenir.
DLH 196, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 1 (L'ELUE DU GROUPE UDI-MODEM) ABSTENTIONS : 4 (LES ELUS DU GROUPE LR)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je passe à la DU 238, il s'agit du bail emphytéotique pour l'immeuble 153 – 161 rue nationale.

2017 DU 238 : Résiliation d'un bail emphytéotique conclu avec la RIVP portant sur un ensemble immobilier 153-161 rue Nationale (13e)

Francis COMBROUZE : Il s'agit de mettre fin à une situation où la RIVP, qui a un bail emphytéotique, et 3F qui est l'occupant, ce bailleur social qui a d'ailleurs son siège, et l'ensemble des commerces au rez-de-chaussée, dont le magasin Carrefour pour citer son nom. L'idée était d'avoir une division en volume de manière à ce qu'il y ait vente, à la fois du supermarché à la société Carrefour, la boutique des bureaux, et que les locaux de 3F soient rétrocédés et vendus à 3F. Il y avait également une concession automobile qui appartient au garage Bayard, avec malheureusement, lié à la concession automobile, le parc de stationnement pour 850 places.
Cette division en volume était donc prévue. Malheureusement la société Bayard, qui a donc à la fois la concession automobile et les 850 places de parking privé, a fait savoir qu'elle ne pouvait pas, qu'elle n'avait pas dégagé les financements nécessaires pour acquérir son fonds commercial de concession automobile et les parkings. De manière à ne pas interrompre le processus lancé, la délibération a pour objet d'autoriser la vente à Carrefour, à 3F, et à la boutique de Monsieur Stéphane Rambert, l'occupant actuel, et de reporter à plus tard la vente espérée du garage de concession automobile et des parkings à la société Bayard. C'est donc une sorte d'avenant rectificatif au principe de la vente que vous aviez acté au conseil de juin 2016.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas, DU 238 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous passons à la DU 239, toujours Francis Combrouze, sur un bien sans maître, cela arrive, situé au 14 rue Brillat-Savarin.

2017 DU 239 : Bien sans maître – Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris un bien sans maître 14, rue Brillat Savarin (13e).

Francis COMBROUZE : Tout cela n'a pas une grande portée, sauf que la procédure légale prévoit, en gros, que lorsqu'il n'y a pas d'héritier et qu'un certain temps s'écoule, c'est la commune qui va prendre possession. Très concrètement ici il s'agit d'un appartement T 2 et d'une cave, je pense donc que c'est bien, une fois incorporés dans le patrimoine privé de la Ville, ils pourront probablement être remis en vente par la Ville dès que nous pourrons en acquérir ainsi le bénéfice. Il faut donc autoriser la Ville à faire l'acquisition de ce bien sans maître au 14 rue Brillat-Savarin.

M LE MAIRE : Ce n'est pas cela qui va renflouer le budget de la Ville de Paris, mais c'est la procédure habituelle. Pas de demandes d'intervention ? DU 239 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : VOIX CONTRE : ABSTENTION :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Eric Offredo concernant une subvention à l'association 13 Avenir.

2017 DILT 24 : Subvention (36 000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e)

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le maire. Il s'agit effectivement d'une subvention de 36 000 € pour l'association 13 Avenir. Je vous rappelle que c'est l'association qui porte l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée sur les territoires des quartiers Bédier Boutroux et Chevaleret. Je ne reprends pas tous les attendus de l'expérimentation, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Il s'agit là d'une action très particulière, comme vous le savez depuis fin août plus de 1 300 agents de la ville se sont progressivement installés aux 7 et 8 Avenue de la porte d'Ivry, vous avez peut-être vu en passant qu'il y avait de nouveaux bâtiments que des agents de la Ville viennent occuper et convergent d'autres projets d'intégration de cette implantation au sein du tissu urbain local. La volonté de la collectivité est de favoriser le bien-être au travail de ces salariés, l'opportunité de soutenir le projet mis en œuvre par l'association 13 Avenir.
Tout ça pour vous dire qu'effectivement l'idée est d'offrir une offre de service de conciergerie à destination de la Ville de Paris affectée sur le site Bédier, permettant ainsi d'amorcer le projet de territoire grâce à la mise en valeur des acteurs associatifs et culturels, et à la création d'emplois dans le quartier, et pour les personnels de la Ville de Paris d'expérimenter l'intérêt de disposer sur le lieu de travail de services facilitant la vie privée et le bien-être au travail. L'idée est donc de passer par une convention avec l'association 13 Avenir qui, je le rappelle, est portée par trois acteurs associatifs du territoire : Aurore, la régie de quartier Tela 13 et l'association Travail et Partage Armée du Salut. Elle a donc plusieurs activités dont l'une est l'activité dite « multiservices » qui est du soutien aux acteurs locaux et au service des habitants. Le projet de conciergerie pour les personnels de la Ville de Paris s'inscrirait dans ce troisième pôle, il constitue le premier volet de la mise en place d'une œuvre de conciergerie à destination de l'ensemble des usagers du territoire : habitants, salariés, commerçants et acteurs institutionnels.
Ce projet est créateur d'emplois, mais aussi, directement au sein de la structure 13 Avenir pour répondre aux besoins de services. Il permet également de soutenir l'économie locale en privilégiant, pour le référencement des prestataires, l'offre de proximité avec, par exemple, la boulangerie d'insertion, un ESAT, la Ressourcerie. Enfin, il valorise l'offre culturelle, sportive et associative locale.
Parallèlement, ce projet est utile pour les agents de la Ville de Paris puisqu'il va proposer sur le lieu de travail des services à prix coûtant. Grâce au volume d'affaire supplémentaire apporté à ces prestataires, ces derniers font bénéficier à 13 Avenir de tarifs préférentiels intégralement répercutés aux utilisateurs des services.

13 Avenir ne monte pas cela indépendamment de tout puisque effectivement il va s'appuyer sur un acteur reconnu du secteur : « La conciergerie solidaire » qui a l'habitude de monter ce type de projet, pour ainsi proposer une gamme de services utiles et selon les conclusions d'une enquête à effectuer auprès des personnels de la ville qui sont très intéressés.
A partir de 2018, la gamme de services qui sera proposée qui sont des services jugés indispensables pour les utilisateurs de conciergerie. Il y a un lien avec l'Agospap qui est, pour les personnels de la ville

tout un tas de services qui leur sont très utiles : la réception de colis personnels et l'affranchissement, le relais de pressing, cordonnerie, retouches, et le relais bibliothèque – médiathèque, ce que l'on trouve assez traditionnellement dans les offres de conciergerie. Pour mener cette action, l'association sollicite la Ville de Paris à hauteur de 36 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. J'en profite pour excuser l'absence de Vincent Boulet qui est en déplacement et qui ne pouvait pas être parmi nous. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette subvention à 13 Avenir ?

Francis COMBROUZE : Je ne sais pas si Éric Offredo pourra nous répondre, mais de combien d'emplois s'agit-il concrètement ?

Eric OFFREDO : Aujourd'hui ou pour ce projet-là ? Aujourd'hui on est à 8 salariés, si mes souvenirs sont bons, et l'idée est de démarrer avec un concierge et un salarié en plus. L'idée étant, tu l'as bien compris, et de développer au-delà de l'activité pour les salariés de la ville, pour l'ensemble du quartier, et donc de développer, de pouvoir embaucher et créer de l'emploi au-delà des deux salariés qui seront là initialement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je soumets donc à vos voix la DILT 24 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Johanne Kouassi pour sa première délibération petite enfance, la DFPE 85. Il s'agit d'un avenant à destination de l'association La Maison Kangourou.

2017 DFPE 85 : Subventions (2 792 160 euros) et avenants à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le maire. Je souhaite profiter de cette première délibération concernant la petite enfance pour rendre hommage au travail remarquable qu'a fait Anne-Christine Lang durant toutes ces années. Elle a porté avec brio cette délégation et je ferai de mon mieux pour m'inscrire dans cette action et la prolonger.
En ce qui concerne la délibération DFPE 85, il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour un établissement situé au 211 Boulevard Vincent Auriol. Le montant de la subvention est de 283 113 €. Il s'agit d'un établissement géré par l'association La Maison Kangourou qui gère 10 autres établissements d'accueil de la petite enfance à Paris. En ce qui concerne le 13ème arrondissement, elle gère une structure multi-accueil rue des Peupliers, mais la subvention que je vous propose de voter porte sur un établissement situé boulevard Vincent Auriol qui accueille 60 enfants et qui est agréé depuis 2010.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention sur cette délibération DFPE 85 ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DFPE 116 cette fois-ci, toujours un avenant mais pour l'association Enfant Présent.

2017 DFPE 116 : Subventions (1 892 049 euros) et avenants n°1 avec l'association ENFANT PRESENT (20e) pour ses cinq établissement d'accueil de la petite enfance.

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une demande de subvention et d'un avenant pour l'association Enfant Présent qui gère cinq établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, dont un dans le 13ème arrondissement, rue Pierre Gourdault. Il s'agit d'une crèche familiale préventive (la subvention s'élève à un montant de 567 402 €) qui a la spécificité de s'occuper de la garde d'enfants dont les parents travaillent en horaires décalés, atypiques ou irréguliers, des situations d'insertion des parents. Au-delà de la garde des enfants il y a une mission de protection de l'enfance assurée par cette structure.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Toujours pas. DFPE 116 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DFPE 36, cette fois-ci pour l'établissement qui est géré par la Croix-Rouge.

2017 DFPE 36 : Subventions (1 929 768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Johanne KOUASSI : Il s'agit là encore d'une demande de subvention, un avenant et une convention signés avec la Croix-Rouge Française qui gère dans le 13ème arrondissement la crèche collective située au 42 rue Vandrezanne. Il s'agit là d'une subvention d'un montant de 219 958 €, et la capacité d'accueil de cet établissement est de 45 enfants.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Je soumets donc à vos voix le DFPE 36 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je passe la parole à Laurent Miermont qui remplace Adeline Lamberbourg qui elle aussi était excusée, concernant l'espace de remise en forme de Charléty. Il y en a plusieurs mais celui qui nous concerne c'est Charléty, c'est le DJS 266.

2017 DJS 266 : Espaces de remise en forme : Charléty (13e), Ladoumègue (19e), Bercy (12e) - Avenants de transfert des trois conventions d'occupation du domaine public au profit de la SAS Les Cercles de la Forme.

Laurent MIERMONT : Merci Monsieur le maire. Cette délibération vise à valider l'attribution à un nouveau délégataire la gestion des différents espaces de remise en forme qui se trouvent dans le 19ème , au centre sportif Jules Ladoumègue, et au stade Charléty dans le 13éme arrondissement. C'est une nouvelle délégation qui résulte du fait que le précédent délégataire, en l'occurrence l'ASPTT, a fait faillite, que depuis cet été il s'est trouvé en situation de liquidation judiciaire et qu'il a bien fallu trouver un repreneur, en l'occurrence la société « Les Cercles de la Forme - développement » dirigée par Denis

Tchoumatchenko. C'est donc cette société qui, notamment en apurant le passif laissé par l'ASPTT, va désormais s'occuper de ces trois espaces de remise en forme.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cet espace de remise en forme ? Je n'en vois pas. Je vais donc soumettre à vos suffrages cette nouvelle attribution. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas, unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons passer au règlement local de la publicité, ou plus exactement le début d'un nouveau processus avec les modalités de concertation, et c'est Étienne Traisnel qui le rapporte.

2017 DU 244 : Règlement local de la publicité – Objectifs et Modalités de la concertation.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. La délibération porte sur le principe de révision du règlement local de publicité applicable à Paris, les objectifs poursuivis par cette procédure et les modalités de la concertation nécessaires. Tout d'abord un élément de contexte : le dispositif qui réglemente la publicité actuellement est issu d'une loi de 1979 qui a été codifiée par ordonnance du 18 septembre 2000 au Code de l'environnement. Or, la loi Grenelle 2 a modifié certains éléments relatifs au contenu des règlements locaux de publicité, ainsi que la procédure d'élaboration de ceux-ci qui sont désormais calqués sur des procédures des plans locaux d'urbanisme.
En termes de procédures, l'élaboration du règlement parisien de publicité et des enseignes est décidée par délibération du Conseil de Paris, qui fixe des objectifs poursuivis et les modalités de concertation. La procédure qu'il nous est proposé d'adopter prévoit le recueil de l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétent en matière de paysage, de publicité et d'enseigne, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacement.
Avant d'être soumis à enquête publique le projet de règlement sera arrêté après avoir été examiné par le Conseil de Paris, et sera soumis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites. Le nouveau règlement parisien de publicité sera ensuite annexé au Plan Local d'Urbanisme.
En termes de calendrier, cela va nous amener à une prescription d'élaboration par délibération du Conseil de Paris en novembre 2017, à des réunions de concertation et un recueil de contributions de fin novembre 2017 à mai 2018, à un bilan de concertation et un arrêt du projet en juillet 2018, à la saisine prévisionnelle de la commission départementale de la nature, des paysages, des sites à l'été 2018, à une enquête publique avec une remise du rapport d'enquête publique entre mars et mai 2019, à une approbation du règlement en juillet 2019, à une publication du règlement pour une entrée en vigueur à l'automne 2019.
Parmi les objectifs poursuivis : prendre en compte les dernières évolutions législatives, et notamment il s'agira de définir la densité des supports muraux ou scellés au sol ; les conditions de financement de travaux extérieurs des immeubles protégés au titre des Monuments historiques par la présence de publicités disposées sur des bâches ; la mise en place de publicités de petit format sur les devantures commerciales et la publicité de grand format sur les équipements sportifs d'une capacité d'accueil de moins de 15 000 places (à ma connaissance il n'y a que Bercy) ; initier l'introduction de nouvelles technologies comme les écrans numériques dans l'espace public et évaluer les contributions à la réalisation des objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial ; et enfin préciser, simplifier quand ça s'avérera utile et possible, l'écriture de certaines dispositions actuelles.
Les modalités de la concertation qui nous sont proposées sont : la mise en place d'un site Internet dédié, à la fois informatif et collaboratif où les contributions pourront être déposées ; la tenue d'une réunion d'information avec l'ensemble du public ; la tenue d'une réunion d'information et d'échange avec

l'ensemble des partenaires et professionnels concernés ; la tenue d'une réunion de restitution présentant le projet élaboré en concertation, cette réunion interviendra avant l'arrêt du projet de règlement local de la publicité.
Voilà donc la procédure, les objectifs et les modalités de concertation qui nous sont proposés d'adopter pour la révision du règlement local de publicité.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Etienne. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nathalie LAVILLE : Merci. Nous voulions juste souligner le fait que Paris n'avait pas l'obligation de changer son règlement local de publicité pour y introduire justement la possibilité d'installer des écrans numériques dans nos rues. En effet, un règlement de publicité peut être plus restrictif que la loi. Notre groupe est opposé à cette introduction des écrans publicitaires numériques, d'une part parce que l'on peut contester leur bilan global de consommation d'énergie, on peut également constater que les passants sont soumis à davantage d'exposition aux messages publicitaires. En outre, ces panneaux pourraient être, à terme, équipés de capteurs d'audience. Autant d'éléments qui nous poussent donc à voter contre cette délibération.

Francis COMBROUZE : Juste une question : on vote aujourd'hui le fait que l'on va réviser le projet de règlement local de publicité, une concertation assez longue va donc se dérouler, mais si l'on enclenche cette révision c'est parce qu'il a été annulé, ou pas ?

M LE MAIRE : C'est un peu plus compliqué que cela. Il y avait une attribution avec Decaux qui avait effectivement fait une proposition avec des écrans numériques, je le dis de mémoire mais j'ai lu les journaux comme vous, proposition très intéressante financièrement en utilisant le numérique. Pour être clair entre nous, mais là aussi je résume à grands traits et vous me corrigerez si je dis des bêtises, l'équation est de savoir si l'on peut beaucoup réduire les surfaces publicitaires, tout en utilisant le numérique, en ayant pour la Ville des compensations financières beaucoup plus importantes. C'est le grand débat.
J'entends la position développée par Nathalie Laville. On peut être contre le principe de tout écran publicitaire sur la voie publique avec des images animées, ou l'on peut, au nom d'autres raisons, c'est-à-dire en assumant le fait que cela rapporte plus d'argent (il y a moins de surface et d'entretien), accepter les publicités animées. Voilà en gros l'équation qui se pose à nous. Le règlement de la publicité c'est le lancement d'un processus long. J'y ai participé, je vois donc à peu près de quoi il s'agit, avec les associations de défenses de l'environnement, les élus de toutes obédiences politiques, avec également des représentants de l'État qui sont présents si je ne me trompe pas, notamment du Préfet. Tout cela aboutira ou non à une révision du règlement en ce sens. Nous n'actons pas un nouveau règlement de la publicité aujourd'hui.

Yves CONTASSOT : Simplement pour compléter ce que dit Jérôme : si cela rapporte beaucoup plus de recettes c'est que cela coûte beaucoup moins cher aux entreprises puisqu'il y aura des économies d'emplois considérables au niveau de l'impression des affiches, du collage des affiches, de l'entretien des Muppi, tout se faisant évidemment à distance par voie électronique. La rentabilité est bien supérieure pour les annonceurs, ils peuvent donc se permettre d'offrir une meilleure recette à la Ville, mais ce, clairement au détriment de l'emploi. Il y a donc également un choix à faire, pas seulement environnemental mais aussi social.

Francis COMBROUZE : Vis-à-vis du contenu des messages publicitaires, on voit bien, que ce soit le sexisme en général ou les valeurs véhiculées par une série de messages publicitaires, que cela donne lieu à toute une série d'actions, de récriminations. Il faudra également veiller à ce que dans le contenu du règlement il y ait quelque chose sur les valeurs portées par la publicité, avec une grande vigilance.

M LE MAIRE : Après ce débat intéressant qui, je n'en doute pas, se poursuivra également au Conseil de Paris, mais là en l'occurrence nous n'actons pas un nouveau règlement de publicité, nous actons le début et les modalités de la concertation, tout cela est très réglementé par la loi. Je soumets à vos voix la délibération qui enclenche le processus, la DU 244 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Le groupe écologiste, merci. Qui s'abstient ? Je n'en vois, je vous remercie, elle est adoptée.

POUR : 25 VOIX CONTRE : 6 (LES ÉLUS DU GROUPE ÉCOLOGISTE) ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Laurent Miermont concernant des subventions à deux bailleurs sociaux : RIVP et Paris Habitat.

2017 DDCT 155 : Subventions (231 574 euros) à treize associations et deux bailleurs sociaux RIVP et Paris Habitat.

Laurent MIERMONT : Il s'agit de subventionner, au terme d'une clé de financement impliquant la Fondation Banque Populaire, l'association Keur Kamer qui œuvre dans les foyers de travailleurs migrants gérés par Adoma, à l'inclusion numérique. Pour ce faire, pour améliorer l'inclusion numérique, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président de l'association il y a deux semaines, il y a beaucoup de travail mais aussi beaucoup de volontarisme. Les propositions qui sont faites auprès des travailleurs migrants pour s'initier à l'informatique sont très largement suivies. Il y a énormément de participation, au point que cela nécessite effectivement des investissements supplémentaires afin d'équiper le local qui se trouve au foyer du 51 Boulevard Massena, de matériel informatique et de projection. Ceci, pour un coût global de 12 000 €, avec une subvention de la Ville de Paris de 9 000 €.
La deuxième subvention concerne également le secteur de l'informatique. Il s'agit de soutenir la rénovation et la transformation du local de l'espace public numérique du 13ème, qui est géré par l'ASTS, l'Association Science Technologie Société, et qui participe très fortement à l'inclusion numérique des publics les plus défavorisés, tout particulièrement ceux qui résident dans les quartiers prioritaires. À cette fin, une programmation d'investissement visant au rafraîchissement de l'intérieur, aux mises aux normes électriques, à divers aménagements, coûtera 64 830 €, dont 40 000 € à la charge de la Ville de Paris.

M LE MAIRE : Merci, je laisse la parole à Dorothée Collet pour compléter parce qu'effectivement nous essayons de mener une action toute particulière sur l'inclusion numérique des seniors dans le 13ème.

Dorothée COLLET : Merci Monsieur le maire. En fait, si je prends la parole juste après toi c'est que la communication que je vais présenter concerne les mêmes associations qui financent l'inclusion numérique, je ne vais donc pas revenir là-dessus tout à l'heure.
Je veux juste faire un petit point : depuis le Printemps des Seniors en mars dernier nous avions envoyé aux seniors qui le voulaient un questionnaire pour savoir ce qu'ils attendaient du numérique. Nous avons eu plus de 350 personnes qui nous ont dit avoir besoin d'être formées, ne rien y connaître, ne pas oser acheter de tablettes ou de téléphones.
Depuis le mois d'octobre, nous avons mis en place une formation avec Delta 7, nous ferons cela ensuite avec Emmaüs Connect également qui nous ont donné leur accord. Si vous venez en mairie dans la journée en ce moment, il y a plein de salles réservées et tous les seniors qui ont répondu présent viennent se former deux à trois fois par semaine, notamment à la tablette, aux applications pour pouvoir payer leurs impôts, etc. Cela va être ainsi tout l'hiver à la mairie.

M LE MAIRE : Et bravo pour cette avancée. Eric Offredo.

Eric OFFREDO :Juste un complément pour préciser que l'espace public numérique va très prochainement être transformé en Maison de la médiation numérique qui est un nouveau type de tiers-lieu orienté sur l'inclusion numérique, mais aussi sur la fabrication numérique, les Mooc en collectif, la parentalité numérique, l'éducation à l'image et la formation des aidants numériques. Tout cela va dans le sens de ce qu'on dit mes deux collègues et va permettre effectivement d'aller encore plus loin dans les actions sociales que pouvait mener l'EPN, qui deviendra donc une MMN, je ne sais pas si l'on utilisera cela comme ça, qui sera la première du genre à Paris et en France. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut que l'on note parce que notre EPN était déjà un modèle dans l'utilisation des logiciels libres. Là, nous allons encore être à la pointe en la matière.

M LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention je soumets cette délibération à vos voix. DDCT 155 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 146, toujours Laurent Miermont.

2017 DDCT 146 : Subventions (275 500 euros) à 84 associations pour le financement de 93 projets sur les quartiers Politique de la ville parisiens et avenant à une convention avec une association – Troisième enveloppe.

Laurent MIERMONT : Nous sommes là sur la troisième enveloppe de l'appel à projet Politique de la ville 2017, et comme les choses sont bien faites dans le 13ème, la plupart des actions ont été financées sur les deux précédentes. Ce qui fait que nous n'avons que deux actions concernant le 13ème arrondissement financées sur la troisième enveloppe dont je vous rappelle que c'est l'enveloppe exclusivement financée sur fonds parisiens et où n'interviennent plus les fonds d'État.
Première action : 2 900 € accordés à l'association Les Amis de Farinez'vous, qui est une structure d'insertion par l'activité économique, qui est en fait une boulangerie d'insertion. Cette action consiste en ateliers collectifs avec pour objectif la gestion du stress, l'affirmation de soi, la valorisation de ses compétences, ainsi qu'évidemment des mises en situation de travail en vente et en production au sein de la boulangerie Farinez'vous.
Deuxième action subventionnée par la troisième enveloppe dans le 13ème, opérée par l'association Mouv'On et intitulée « encadrement socioprofessionnel de jeunes de 16 à 30 ans », qui vise à accompagner ces jeunes dans leur insertion professionnelle, à leur fournir toutes les clés qui pourraient un jour leur permettre d'être insérés correctement sur le marché du travail. Puisque maintenant pour s'insérer sur le marché du travail il faut à la limite une formation à part, des compétences à part, que les gens, notamment dans les classes les plus défavorisées ne développent pas forcément très spontanément. Il faut donc élargir son réseau professionnel et personnel, favoriser la confiance en soi et acquérir donc que tout un tas de savoir-être, comme on dit, préalable à l'insertion sur le marché du travail.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 146 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 147, la suite, toujours Laurent Miermont.

2017 DDCT 147 : Subventions (290 107 euros à 57 associations porteuses de 67 postes d'adultes relais.

Laurent MIERMONT : Il s'agit ici de la délibération qui attribue les subventions de la Ville de Paris pour le paiement des adultes relais opérant dans les quartiers Politique de la ville. Pour information il y a 131 adultes relais cofinancés par la Ville de Paris en 2017. Ces adultes relais qui, comme vous le savez, est un dispositif national mis en place par l'État à partir de l'année 2000, et qui vise à consolider, renforcer les associations en leur fournissant des personnels assurant des missions de médiation sociale, éducative, culturelle qui contribuent à faciliter l'accès des habitants aux services, équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité, à favoriser l'accès aux soins et aux droits.
Concernant le 13ème arrondissement, nous avons 8 adultes relais, le premier pour l'ASTS, en liaison avec l'espace public numérique ; ensuite l'association Ateliers Pluriculturels qui sont des ateliers d'apprentissage, notamment de la langue française pour les débutants, pour les résidents qui ne maîtrisent pas suffisamment notre langue ; un adulte relais pour le Centre social 13 Pour Tous, centre socioculturel bien connu de la Place de Vénétie ; un adulte relais pour La Guinguette Pirate qui développe son offre culturelle sur les quais de Seine ; un adulte relais pour l'association Par les Petites Portes du 13ème , qui est une association visant à favoriser le lien social et la médiation, particulièrement en direction des habitants du secteur Bédier-Boutroux. Ce sont les cinq qui sont spécifiquement sur le 13ème , mais il y en a trois supplémentaires pour des associations dont le rayon d'action va au-delà du 13ème : le Centre Alpha Choisy qui a des espaces d'apprentissage de la langue française qui sont ailleurs que dans le 13ème ; l'association Droits d'urgence pour l'animation du point d'accès au droit ; et l'association Optima qui est l'opératrice permettant d'assurer le travail de secrétariat et de mise en relation avec les habitants des conseils citoyens.
Le montant individuel de subventions de la Ville de Paris est de 4 700 €, venant compléter la subvention d'État de 18 000 €, et permettant ainsi de payer un SMIC brut chargé.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DDCT 147 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DPSP 4, il s'agit cette fois-ci des conventions et des subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2017 DPSP 4 : Subventions (81 930 euros) et conventions à 18 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017

Laurent MIERMONT : Tout à fait. Nous avons un premier train de subventions accordées dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, lequel, comme vous le savez, permet notamment à des enfants des quartiers populaires, mais pas uniquement, de pouvoir avoir quelques activités à proximité de chez eux, ou leur permettant d'accéder à une offre culturelle, de pouvoir passer leur temps comme des enfants, c'est-à-dire en ne restant pas chez eux mais en faisant des choses, du sport, en ayant accès à la culture. Il y a des dispositifs spécifiques, c'est un appel à projets commun à l'État et à la Ville de Paris, et qui permet de mettre en place un certain nombre d'actions culturelles et sportives.
Pour le 13ème, nous avons AscEnDanse Hip Hop, le stage de sensibilisation à la danse Hip Hop bien évidemment : 1 000 € ; nous avons Aventure Kacila pour deux actions : une semaine sportive qui consiste

en une initiation à tout un tas de sports, notamment des sports de pied (du foot) dans le secteur Rungis Brillat Peupliers, et un chantier éducatif ; ainsi qu'une subvention pour l'association Macao œuvrant à l'amiral Mouchez.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le dispositif Ville Vie Vacances ? Je n'en vois pas. DPSP 4 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DAC 275, il s'agit de la concrétisation d'une décision votée au budget participatif qui concerne, je n'ose pas dire le chemin de grande randonnée Street Art parce que ça ne s'appelle plus comme cela, mais tu vas nous l'expliquer. Je laisse la parole à Philippe Moine.

2017 DAC 275 : Budget participatif 2016 : Subvention et convention (45 000 euros) avec l'association Enlarge Your Paris (13e)

Philippe MOINE : Il s'agit effectivement d'accorder une subvention de 45 000 € à l'association Enlarge Your Paris qui a été l'une des lauréates du budget participatif 2016 pour le 13ème. Il s'agit de l'aménagement, pour la partie 13ème du projet de GR Street Art Arcueil – Paris – Vitry. Il y a effectivement un litige autour de l'appellation « GR » puisque la Fédération Française de Randonnée a émis une critique sur cette appellation, puisqu'elle est chargée de déterminer les parcours des véritables chemins GR. Cela ne s'appellera donc pas le GR mais le Chemin Street Art, ou Cheminement qui n'était pas génial, il faudra qu'il se trouve une autre appellation.
En tout cas, il s'agit d'aménager un parcours de 20 km reliant Arcueil – Paris-13ème jusqu'à Vitry, de déterminer des emplacements pour réaliser des fresques de Street Art sur les murs de la Ville de Paris ou appartenant à des bailleurs sociaux. C'est une association qui, déjà en 2016, avait réalisé des projets très réussis, notamment la mise en œuvre d'un sentier panoramique du Grand Paris, qui est un parcours de 120 km autour et à travers Paris, ainsi qu'un chantier Street Art à la Gare d'Austerlitz. Il nous est donc proposé de soutenir la réalisation de ce projet.

M LE MAIRE : Merci. Il y avait un débat, je ne sais pas où il en est, sur l'appellation « GR » parce que c'est une appellation très contrôlée par l'association qui s'en occupe, les fameux chemins de grande randonnée. En tout cas sur le principe cela ne change pas grand-chose. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DAC 275 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DAC 345 : conventions de partenariat entre les conservatoires et les centres Paris Anim'.

2017 DAC 345 : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.

Philippe MOINE : Le 13ème est plus particulièrement concerné puisqu'il s'agit là d'un projet de partenariat entre le conservatoire du 13ème Maurice Ravel et un certain nombre de centres Paris Anim' du 13ème, mais

cela s'inscrit donc dans un cadre plus large visant à développer les partenariats à Paris entre les conservatoires municipaux et les centres Paris Anim'. Cela va tout à fait dans le sens de ce qui a été prévu par la réforme des conservatoires engagée pour permettre aux conservatoires de s'adresser à davantage de jeunes partout dans Paris. Il s'agit également de favoriser le développement de relations plus étroites entre les conservatoires et d'autres structures, dont les centres Paris Anim' mais pas simplement, également des structures associatives privées. Et il s'agit également de favoriser le développement des pratiques orchestrales.
En l'occurrence, ce qui est prévu dans le 13ème arrondissement c'est la création de deux orchestres impliquant des élèves du conservatoire et des élèves des centres Paris Anim' gérés par la Ligue de l'enseignement. En particulier les centres Dunois, Richet et Daviel, ce qui donnera lieu à la création de deux orchestres qui débuteront à partir du mois de décembre, une fois acquis le vote du Conseil de Paris : un orchestre pour musiciens plus débutants qui répétera chaque semaine au centre Paris Anim' Daviel, et un orchestre plus confirmé qui répétera au conservatoire.
L'objectif est évidemment ensuite de prévoir un certain nombre de concerts, dans l'auditorium du conservatoire ou dans différents lieux de l'arrondissement, en particulier dans des cadres scolaires. C'est en tout cas une première concrétisation extrêmement positive du partenariat entre le conservatoire et les centres Paris Anim'. Il est vrai que les réunions préparatoires ont été très positives, en particulier avec Sofiane Aoudia, le directeur des centres Paris Anim' gérés par la Ligue de l'enseignement dans le 13ème, et Emmanuel Kirklar le directeur du conservatoire.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Plus généralement, effectivement, le conservatoire se déploie maintenant au-delà des centres Paris Anim' et également vers les écoles, avec tout particulièrement un travail à Franc-Nohain, avec un orchestre qui s'est créé. Je trouve tout cela tout à fait formidable, et je pèse mes mots. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. DAC 345 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Geneviève Dourthe concernant différentes associations, mais toutes n'interviennent pas dans le 13ème, sur les liens entre famille et école.

2017 DFPE 180 : Subventions (69 250 euros) à neuf associations, dont huit avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école (2e, 3e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

Geneviève DOURTHE : Oui, Monsieur le maire. Il s'agit là d'une subvention, et je vais naturellement vous la présenter sous le contrôle d'Annick Olivier qui connaît ce sujet peut-être encore mieux que moi, en tout cas en ce qui concerne la partie école.
Il s'agit de neuf associations qui agissent dans Paris afin de favoriser les liens entre les familles et les établissements scolaires. Neuf associations dont deux dans le 13ème s'active aujourd'hui : il y a d'abord l'AFEV, la fondation étudiante pour la ville. Des étudiants qui interviennent dans notre arrondissement afin de favoriser les liens sociaux. Ils ont créé les Volontaires en résidence dans les écoles primaires, et ils interviennent notamment dans l'école élémentaire du Château des Rentiers 10 à 15 heures par semaine, pour favoriser des rencontres et des projets collectifs. Ils interviennent aussi d'ailleurs dans le 14ème et le 18ème. La subvention demandée pour l'AFEV, pour les trois arrondissements, est d'un montant de 13 500 €.
L'autre association est APASO qui intervient auprès de la crèche municipale Jean Fautrier. Elle organise des forums des parents, des séances animées par des psychologues, sur tous les sujets qui intéressent

les parents, mais ils aident notamment aux passages de transition, notamment les transitions entre différents établissements de garde, les crèches, et établissements scolaires. Cette association intervient aussi dans le 13ème, le 14ème, le 19ème, et la subvention pour elle est d'un montant de 4 000 €, sachant que pour les neuf associations la subvention totale est d'environ 70 000 €. Je vous demande, chers collègues, d'approuver ces subventions.

M LE MAIRE : Merci. Je la fais voter s'il n'y a pas de demande d'intervention. Si, Marie Atallah.

Marie ATALLAH : Merci Monsieur le maire. Je souhaite juste savoir comment sont choisies les écoles où ces associations interviennent. Est-ce qu'il y a des critères ou est-ce que ce sont des expérimentations ?

Annick OLIVIER : Ce sont en priorité les écoles en éducation prioritaire qui sont ciblées, justement pour aider les familles à mieux décoder comment fonctionnent les écoles. Pas toutes mais quelques-unes, le Château des Rentiers est l'une des écoles.

M LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je fais voter la DFPE 180 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Eric Offredo à nouveau pour la DFPE 212.

2017 DFPE 212 : Budget participatif 2016 : Subvention et convention (25 000 euros) avec l'association Cabane à Jeux pour l'espace multimédia de la ludothèque Denise Garon (13e)

Eric OFFREDO : Pourquoi DFPE et pourquoi moi ? Parce que c'est le budget participatif 2016. C'est une subvention et une convention dans le cadre des projets qui ont été votés dans le cadre du budget participatif 2016. J'en profite, parce que je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur la délibération présentée par Philippe au titre, là aussi, du budget participatif 2016 : nous ne votons pas, et vous l'avez bien vu, tous les projets qui ont été adoptés au titre du budget participatif. En revanche, et c'est un peu la spécificité, il y a un certain nombre de projets qui vont relever de subventions associatives. Ces projets-là doivent passer en conseil d'arrondissement et c'est pour cela qu'un certain nombre de projets passent en conseil d'arrondissement et d'autres, la majorité, puisque la majorité est directement sur le budget de la Ville avec les services de la Ville, ne passe pas au conseil d'arrondissement.
J'en profite également pour vous dire que lors du prochain conseil j'aurai plaisir à vous remettre un état d'avancement de l'ensemble des projets qui ont été adoptés au titre du budget participatif 2014, 2015, 2016, pas encore 2017 puisque ce sera sur le budget dépensé l'année prochaine, l'avancement est donc pour l'instant à peu près nul mais commencera en 2018.
Il s'agit là d'une subvention à l'espace multimédia de la ludothèque Denise Garon, l'association Cabane à jeux plus exactement, qui gère cette ludothèque Denise Garon. L'idée est à la fois de réaménager l'espace d'origine, mais aussi de profiter de l'opportunité de récupérer le local adjacent pour y créer un espace multimédia destiné aux adolescents et à leurs parents, à travers un centre de ressources qui les accompagne dans l'apprentissage de la culture des écrans.
Ce projet a été défini et voté tel quel au moment du budget participatif. Dans la convention, pour ce projet-là comme dans le projet précédent que nous avons eu à adopter, il est bien précisé que les associations feront mention, à chaque fois que de besoin, qu'effectivement il s'agit du budget de la Ville de Paris et qu'il s'agit même plus précisément du budget adopté dans le cadre du budget participatif. Ce sont des

contraintes données aux deux associations porteuses en l'occurrence, et il faut que nous réfléchissions collectivement (j'ai eu certaines questions de mes collègues adjoints), à avoir une signalétique particulière pour les projets adoptés dans le cadre du budget participatif. Je me retourne vers les services de la ville, également vers mon collègue Étienne Traisnel puisque beaucoup d'affichages sont sur la voirie publique, pour qu'effectivement il y ait bien une signalétique qui précise que ces projets ne sortent pas de nulle part, mais sont bien issus d'une concertation, d'un débat démocratique, d'un vote qui a associé les Parisiens dans un processus long. Je pense que c'est important, à la fois pour continuer à mobiliser les citoyens et les conseils de quartier sur le budget participatif, et à la fois pour montrer comment est dépensé ce budget participatif, que l'on ait une signalétique qui soit adaptée au projet, ce qui n'est pas le cas pour le moment ; je le regrette et il faudra que l'on travaille dessus.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Éric, et merci d'avoir fait ce rappel utile concernant les votes des budgets participatifs qui se transforment en subventions aux associations.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. DFPE 212 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité bien sûr, sachant que c'est une décision déjà votée par les Parisiens.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DASCO 73, c'est Annick Olivier qui la rapporte, il s'agit des subventions à des collèges parisiens, dont certains du 13ème, pour « l'Action Collégiens ».

2017 DASCO 73 : Subvention (15 900 euros) à 38 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

Annick OLIVIER : En fait, c'est un ensemble de subventions de fonctionnement pour le programme Actions Collégiens. C'est une action qui est tout de même connue et reconnue dans les collèges en éducation prioritaire ; elle vise à lutter contre le décrochage scolaire. Je ne sais pas si vous connaissez Action Collégiens, cela permet la présence d'adjoints éducatifs chargés de médiation, d'information et d'accompagnement d'élèves en difficulté, en concertation avec la famille et l'équipe éducative bien sûr. Action Collégiens accompagne également des sorties culturelles de loisirs.

Là, nous votons trois subventions pour trois collèges du 13ème : Camille Claudel, Evariste Galois, Elsa Triolet, qui contribueront à faciliter le fonctionnement d'Actions Collégiens pour acheter du petit matériel.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Annick. Pas de demande d'intervention ? C'est vrai qu'ils font un travail tout à fait formidable ces collégiens. DASCO 73 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Annick Olivier sur le ressort des écoles, c'est-à-dire les périmètres des écoles publiques de Paris, et donc celles du 13ème.

2017 DASCO 130 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019

Annick OLIVIER : Cette délibération arrive avec un peu plus de retard que d'habitude, mais elle arrive pour nous à l'issue d'une procédure de concertation qui a été menée avec l'Education Nationale, c'est-à-dire les IEN concernés, les directeurs et directrices des écoles concernées par les modifications de périmètres, et bien sûr avec les parents d'élèves. On a tenu à peu près 12 réunions pour pouvoir expliciter et arriver à un consensus. L'objectif des modifications que nous faisons est d'alléger les effectifs du groupe scolaire de la Porte d'Ivry et de 173 Château des Rentiers, de globalement rééquilibrer les écoles dans un secteur pour que chacune puisse fonctionner le mieux possible. Nous avons également essayé, autant que faire ce pouvait, d'harmoniser les périmètres des élémentaires et des maternelles. Bien sûr, la limite de l'exercice est la capacité d'accueil des écoles, de ne pas trop compliquer les trajets pour les enfants et les familles, et également d'essayer de maintenir des conditions de la mixité sociale.
Je ne vais pas entrer dans les détails, mais nous avons travaillé sur cinq changements de périmètres pour les maternelles Porte d'Ivry - 53, Choisy 4 bis et Pointe d'Ivry. Également autour de Château des Rentiers, Dunois et Jeanne d'Arc au niveau des élémentaires et sur les maternelles associées. Nous avons également travaillé sur les secteurs Dunois -70-72 et Yeo Thomas, pour que les trois maternelles soient en harmonie. Nous avons également travaillé sur le secteur de la maternelle Paul Gervais Croulebarbe, l'objectif était d'équilibrer l'affectation des enfants lorsqu'ils passent en CP pour renforcer le nombre d'enfants de Croulebarbe qui allaient vers Vulpian pour qu'Arago et Vulpian soient deux élémentaires qui s'équilibrent à peu près en effectifs. Je pense que dans le contexte de baisse des effectifs que nous vivons cette année et que nous allons probablement vivre l'année prochaine, c'est plutôt quelque chose de protecteur pour nos écoles. Je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à des questions complémentaires et je vous prie de bien vouloir adopter cette délibération, merci.

M LE MAIRE : Lorsque vous entendez tous les secteurs qu'Annick Olivier a indiqués, j'imagine que vous vous en doutez, mais il a d'abord fallu se rapprocher de l'Education Nationale et de tous ses représentants : inspecteurs, directrices et directeurs d'écoles, et ensuite associer l'ensemble des associations des parents d'élèves élus. C'est donc un travail de concertation long, lourd, mais forcément très important parce qu'ensuite ces périmètres s'imposent à tous les parents et donc à toutes les associations représentantes des parents d'élèves.
Comme le dit Annick, le contexte de diminution des élèves est extrêmement important à Paris, je crois que c'est moins 2 500 élèves cette année et à peu près 2 000 à venir l'année prochaine. Il va donc y avoir de vrais sujets à l'avenir, et opérer ces rééquilibrages intelligents était aussi tout à fait fondamental pour préparer l'avenir et ne pas mettre des écoles en difficulté. Mais ce n'est pas cela qui fera que les effectifs seront en augmentation, vous l'avez toutes et tous compris. Je voulais remercier beaucoup Annick. Je pense que c'est très utile d'avoir avancé là-dessus, d'avoir déchargé quelques écoles comme Château des Rentiers, ce qui était une grande demande de la communauté scolaire.

Annick OLIVIER : Je voulais juste donner une petite précision : les périmètres s'imposent aux enfants qui vont entrer dans les écoles à la rentrée prochaine. Les familles qui sont déjà dans les écoles ne sont pas concernées directement, et lorsqu'il y aura des cadets qui viendront dans l'école, le rapprochement fratrie fera que la famille sera tout de même dans la même école.

M LE MAIRE : Cela va encore mieux en le disant, même si cela tombe sous le sens. Merci beaucoup d'avoir mené à bien ce travail dans une ambiance finalement apaisée et surtout constructive.

Y a-t-il à des demandes d'intervention ? Des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. DASCO 130 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Annick Olivier, cette fois-ci sur sa nouvelle délégation, il s'agit des lycées municipaux avec les subventions d'équipement et pour travaux.

2017 DASCO 133 : Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipement (130 972 euros) et subventions pour travaux (4 356 euros).

Annick OLIVIER : Nous sommes sur les lycées municipaux, ce qui explique que jusqu'en 2020 au moment où les lycées municipaux seront transférés à la région Île-de-France, la Ville reste la collectivité de rattachement. C'est à ce titre qu'elle attribue des dotations de fonctionnement, d'équipements et de travaux. Il s'agit là de la dotation complémentaire, ce qui explique son montant. Nous sommes concernés uniquement pour le lycée Gaston Bachelard pour une dotation de 13 500 € pour l'ouverture d'une classe de CAP électricité.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DASCO 133 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Adrien Saumier pour une délibération très importante. Évidemment, tout cela va être poursuivi au Conseil de Paris également, mais c'est l'adoption de notre nouveau Plan Climat pour la Ville de Paris.

2017 DEVE 170 : Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, après dix ans de mise en œuvre du Plan Climat voté en 2007, nous pouvons maintenant tirer un bilan plutôt élogieux dont, pour résumer : 10 % de baisse de l'empreinte carbone de la Ville ; 240 écoles rénovées ou en cours de rénovation, pour une diminution de 33 % des émissions de gaz à effet de serre concernant les écoles ; 58 m² de panneaux solaires installés ; et pour rester dans l'électricité on peut également citer la piscine de la Butte-aux-Cailles chauffée grâce au savoir informatique, cela fait partie du Plan Climat ; 37 % d'alimentation durable dans les cantines parisiennes qui correspondent à 17 000 tonnes de CO2 évitées ; la politique de transport qui a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de 39 % ; 36 000 logements rénovés sur les 55 000 qui seront rénovés d'ici à 2020.
Aussi encourageant que soit ce bilan, il est toutefois nécessaire de continuer dans la transition écologique de Paris, avec tous les acteurs, les habitants, les usagers, les visiteurs, les entreprises et les institutions. C'est pourquoi un nouveau Plan Climat a été élaboré, fruit d'une large concertation menée depuis fin 2016 entre les services de la Ville et l'ensemble des acteurs de la vie parisienne. Les 500 propositions issues de la concertation ont été expertisées par les équipes du C40, l'Alliance Mondiale des Villes présidée par Anne Hidalgo et Bloomberg Associates qui accompagne Paris et 99 autres villes de la planète dans leur stratégie de résilience. Ce Plan Climat consiste globalement à accélérer la mise en œuvre du plan actuel jusqu'en 2020, par exemple en rénovant 60 écoles de plus, se doter ensuite d'une feuille de route pour la décennie 2020 – 2030, et à tracer la voie pour rendre possible la neutralité carbone en 2050. Cette neutralité carbone dans 32 ans est le premier objectif, le second est l'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, dont 20 % produites localement. En parallèle, la Ville doit baisser sa consommation énergétique par 2.

Je vous épargne la liste exhaustive des domaines concernés qui vont de l'urbanisme au logement en passant par les déplacements, les déchets, l'alimentation. Pour ce dernier point toutefois un développement : 50 % des denrées alimentaires devront provenir du Bassin parisien en 2030, et 75 % en 2050. Comme 75 % de l'empreinte carbone de la Ville est d'origine privée, le Plan Climat prévoit à la fois communication, sensibilisation et aide au financement, comme un fonds d'investissement pour la transition écologique qui permettra de mobiliser des financements privés pour soutenir le déploiement de solutions innovantes sur le territoire parisien, ou encore 20 % du budget participatif qui sera consacré au projet Impact Climatique.
Ce plan reste toutefois améliorable puisque, par exemple, le groupe écologiste déposera au prochain Conseil de Paris une trentaine de vœux, dont un pour l'interdiction des publicités lumineuses, les écrans dont nous avons parlé tout à l'heure. En ce jour de lancement de la COP 23 à Bonn, présidée par les îles Fidji, pays dont l'existence même est menacée par la montée des océans, je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

M LE MAIRE : Merci Adrien pour cette présentation. Encore une fois, une délibération particulière, très structurante pour l'avenir de la Ville de Paris, de vrais engagements très importants.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Francis COMBROUZE : Je ne vais pas, pas simplement compte tenu de l'heure, commenter les 500 mesures et les amender, mais je trouve que par rapport au plan de 2007, c'est bien qu'Adrien ait donné le bilan de là où on se situe, de ce qui a pu être fait. Il y a des choses qui ont bien marché, des choses qui ont moins bien marché, mais je trouve que parmi les 500 mesures il y a tout de même pas mal de verbes, de proclamations et d'attentions très généreuses, il faut toujours des verbes, mais il faut aussi que les actes ne soient pas trop contradictoires.
Je prends juste quatre sujets sur lesquels j'appelle l'attention parce qu'ils concernent assez le 13ème. Je lis dans ce plan qu'il faudrait faire cinq plateformes multimodales d'ici 2020 sur le modèle de la Chapelle International. C'est-à-dire à la fois des marchandises qui arrivent en masse par le train, relié à des modes doux du dernier kilomètre. Cinq plateformes d'ici 2020 ! Qui, dans ce conseil, autour de cette table y croit sérieusement ? Un relatif absent : la CPCU, je trouve que l'on devrait faire beaucoup plus en ce domaine. J'ai été confronté au fait que l'on ne peut pas raccorder de nouveaux immeubles au réseau de chaleur, sans demander aux copropriétés, ou au bailleur social si c'est du logement social, un prix astronomique de raccordement au réseau de chaleur, ce qui n'est pas normal, pas logique. Je ne parle même pas du fait qu'ils ne répercutent pas la baisse de TVA de 5 %, puisque maintenant la CPCU a enfin franchi l'alimentation en énergies renouvelables à plus de 50 %, sur leur prix de vente. Il y a beaucoup d'investissements nécessaires, mais je trouve que l'on ne développe pas assez ce réseau.
Troisième problème : je signale qu'en matière d'énergie il est indiqué ici que l'on va avoir uniquement des énergies renouvelables décarbonées, ce qui suppose tout de même des partenariats avec toute une série de territoires et de producteurs. Je ne les connais pas, je lis que l'on va recapitaliser la SEM Energies POSIT'IF qui est une SEM régionale, et que l'on y arriverait ainsi. En tout cas, je lis que l'ambition est très grande, mais que là-dessus les moyens ne suivront pas forcément. Mais je lis également des dangers sur le mix énergétique actuel utilisé dans la Ville de Paris, majoritairement par des acteurs privés, mais sur le territoire parisien, je ne sache pas que l'on ait beaucoup de moyens de production d'énergies renouvelables au niveau de nos consommations. Je pense donc qu'il faut tout de même tenir compte du fait que l'on vit dans un monde interconnecté avec des réseaux, mais je constate que jour après jour le gaz se développe au détriment d'autres énergies.
Enfin, sur le transport collectif, je lis que l'on voudrait faire une série de choses mais il y a aussi un problème de financement du fonctionnement des transports en commun, dans le réseau géré par le STIF, il y a donc un problème de recettes. On a de l'investissement très important sur les dix prochaines années pour l'amélioration du réseau de transport, mais en revanche sur le fonctionnement annuel, vu l'ensemble

des besoins et du développement, et des nécessités de développement de transport en commun de qualité, on a des recettes de fonctionnement à dégager et je ne les vois pas esquissées.
Voilà donc les quatre points qui me semblent un peu critiques pour ce bilan et pour l'avenir plein de bonnes intentions, bien sûr, que nous voterons.

M LE MAIRE : Beaucoup de remarques justes notées par Francis Combrouze.

Yves CONTASSOT : Francis, je pense qu'il faut que tu regardes plus en détail. Par exemple, sur la CPCU tout est indiqué sur le fait que sur l'ensemble des réseaux, des concessions CPCU-EDF-Gaz arrivent à échéance très rapidement, et qu'il y a donc un groupe de travail qui envisage une nouvelle modalité d'intervention sur l'ensemble des concessionnaires. Mais évidemment cela ne peut pas être dans le Plan Climat puisque le groupe de travail démarre et que cela va se faire. Néanmoins, sur la CPCU, et ce n'est pas nouveau, il y a une demande. La CPCU change ses infrastructures pour arriver avec des boucles d'eau chaude, sujet qui est débattu depuis plus de quinze ans, et qui pour l'instant n'a été mis en œuvre qu'à un seul endroit dans Paris alors que l'on demande que ce soit généralisé, ce qui fait baisser les coûts de raccordement et évite d'avoir notamment les sous-stations par immeuble, etc.
Sur le fait que tu dises qu'il y a beaucoup de verbes, il faut tout de même rappeler que la part de ce qu'émet la Ville de Paris en tant que collectivité territoriale, c'est 2 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ; 98 % sont effectivement externes. Mais cela dépend de qui pour l'essentiel ? De la réglementation, et c'est vrai que l'on est inquiet lorsque l'on entend, par exemple, que l'on pourrait alléger les objectifs en matière de rénovation thermique, que l'on pourrait modifier un certain nombre de règles dans tous les domaines - déclaration du gouvernement. C'est un peu inquiétant parce qu'effectivement, si on fait cela, il va y avoir un vrai problème d'incitation des citoyens à changer leur comportement. Si on leur dit que demain ce n'est plus la peine de faire de la rénovation de leur logement, parce qu'il n'y a plus d'objectifs à l'identique, il y a des gens qui diront, vu ce que cela coûte : « je ne fais plus les investissements ». Il faut savoir qu'aujourd'hui il y a un arrêt de la rénovation des logements vu l'incertitude générée par les déclarations contradictoires et très ambiguës du gouvernement.
Alors oui, il y a des verbes, parce que l'on sait que le gouvernement a une responsabilité énorme dans la fixation des objectifs, dans les modalités de financement du logement social mais pas simplement. On voit bien qu'il y a tout de même des risques énormes. Lorsque l'on dit en plus que la Ville de Paris doit baisser ses investissements et ses budgets, faute de quoi il y aura une sanction avec une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, évidemment que c'est aussi inquiétant. Les moyens ne dépendent pas que de la Ville, ils dépendent également de ceux qui financent par ailleurs.
Ce plan dit donc là où il faut agir pour ce qui est de la Ville, et je suis d'accord avec toi qu'il y a des choses qui sont extrêmement volontaristes et il va falloir que les moyens suivent. Nous avons d'ailleurs eu une réunion de notre groupe ce matin et nous serons très exigeants sur les moyens pour que derrière les ambitions il y ait la capacité de faire. Mais il faut aussi que ceux qui, ailleurs, ont les capacités à faire bouger les choses et les comportements, ne se réfugient pas derrière : « que les villes fassent et nous ne ferons rien, au contraire, on freinera ». Et puis, comme l'a très bien dit Adrien, nous allons déposer toute une série de vœux dans beaucoup de domaines pour être plus efficaces et plus ambitieux encore, et plus réaliste dans la mise en œuvre dans beaucoup de domaines.

Edith GALLOIS : Nous aussi nous réservons de discuter de tout cela au Conseil de Paris. En l'occurrence, on ne peut pas être contre le Plan Climat puisqu'il s'agit d'une déclaration de bonnes et grandes intentions, comme c'est souvent le cas. Il y a beaucoup de choses dedans qui nous paraissent difficilement réalisables, mais nous ferons justement très attention à ce que les choses se fassent comme il est dit. J'ai quelques exemples en tête : la logistique urbaine, etc., qui prennent beaucoup de retard, dont on parle enfin maintenant mais on n'a jamais vu autant de camions dans Paris.
Je veux faire une petite note positive, parce que malgré tout c'est bien de le faire de temps en temps. Je note que pour une fois la Ville de Paris envisage le Plan Climat, pas seulement elle toute seule comme

une citadelle avec des forteresses autour, mais que l'on tient compte du fait que Paris est au milieu d'une métropole, il y a un petit progrès là-dessus.

M LE MAIRE : Il ne me semblait pas que la Ville de Paris était dans une relation comme celle-là avec ses voisins. En tout cas, il y a eu des évolutions notables sur le sujet. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, j'ai compris qu'il y avait un certain nombre d'abstentions en attendant le Conseil de Paris, je vais soumettre à vos voix le DEVE 170 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Finalement c'est l'unanimité. Merci beaucoup à toutes et à tous.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DEVE 167, c'est Danièle Seignot qui rapporte cette délibération concernant un débat que nous avons eu ici sur les moineaux notamment ; mais là il s'agit des abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et bailleurs sociaux.

2017 DEVE 167 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

Danièle SEIGNOT : Merci Monsieur le Maire. Un tout petit pas dans ce Plan Climat, justement en faveur des moineaux. Vous savez que les Parisiens ont plébiscité l'opération « 10 000 moineaux » et des habitats pour sauver la faune dans le cadre du budget participatif 2016. C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite proposer aux bailleurs sociaux et aux copropriétés l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés. Nous savons que la baisse et la raréfaction des moineaux provient en partie de la difficulté pour eux de trouver un habitat et des lieux de nidification. Ce sont les associations telles que la LPO et le Corif qui ont étudié cet élément-là. Il est donc important, à la fois de développer conjointement, non seulement les lieux de nidification mais aussi les abris pour les insectes, afin que les moineaux puissent trouver de quoi se nourrir et renforcer leurs stocks de protéines.
C'est pour cela que je vous propose qu'un appel à manifestation d'intérêt soit lancé aux copropriétés et bailleurs sociaux volontaires pour accueillir ces abris à moineaux et insectes qui leur seront fournis gratuitement par la Ville de Paris. Bien évidemment, chaque abri sera accompagné d'un manuel pratique expliquant l'orientation, la hauteur, la période d'installation, le nettoyage, etc. ; le demandeur s'engagera à respecter ces différentes préconisations ; et une lettre d'engagement de la part du bailleur. Le coût d'un nichoir est d'environ 75 € et celui d'un hôtel à insectes de 200 €. L'enveloppe maximale pour cet appel est de 150 000 € pour tout Paris.
Ce qui est intéressant c'est que, parallèlement, on propose qu'une étude de benchmark à l'échelle de grandes villes européennes soit lancée début 2018, afin d'organiser un recensement exhaustif des causes probables de disparition des moineaux à travers les différents territoires. Ces éléments s'ajouteraient utilement au diagnostic établi par les scientifiques et les associations. Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Danièle. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 167 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Le DEVE 173, cette fois-ci il s'agit d'une belle dénomination pour un jardin du 13ème.

2017 DEVE 173 : Dénomination « jardin Françoise Mallet-Joris » attribuée à l'espace vert situé 70-76, avenue d'Ivry (13e).

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le maire, un nouvel espace vert qui va avoir une nouvelle appellation. Je voulais commencer cette délibération par : « je ne suis pas parisienne, ça me gêne, ça me gêne », mais je pense qu'ici il y a peu de gens qui connaissent cette chanson. Je vous chanterai la conclusion pour faire plaisir à nos amis, c'est Marie-Paule Belle. Pourquoi Marie-Paule Belle ? Parce qu'elle a vécu pendant plus de onze ans avec Françoise Mallet-Joris qui est née Lilar en Belgique, à Anvers, en 1930, et décédée en 2016. Contrairement à la règle qui veut que l'on attribue le nom d'une personnalité à une voie publique parisienne plus de cinq ans après sa disparition, je vous demande aussi de déroger à cette habitude qui date de 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938. Tout cela étant très ancien, je pense que l'on peut maintenant évoluer un peu.
Françoise Lilar, née à Anvers en juillet 1930, son père est ministre de la Justice, sa mère est avocate, et tous deux, le père et la mère sont des intellectuels de la bourgeoisie anversoise, ce qui fait que Françoise Lilar va être très tôt habituée à écrire, comme elle le dit elle-même. Elle commence dès le matin jusque vers 13 heures à rédiger ses différents textes. Elle va publier son premier roman en 1951, deux ans avant « Bonjour tristesse » de Françoise Sagan, il s'agit du « Rempart des béguines ». Je pense que l'on a maintenant beaucoup de mal à évaluer l'impact que ce roman a pu avoir en 1951, quelques années après la sortie de la guerre, puisqu'il parlait des relations homosexuelles entre une jeune fille et la maîtresse de son père. C'était donc un roman sulfureux pour l'époque, on ne le trouvait pas dans les bibliothèques et les jeunes filles avaient interdiction de le lire. Je pense qu'il est temps, qu'il faut aussi savoir repenser à l'évolution de notre société, replacer certains romans dans leur contexte. Françoise Lilar va publier ce premier roman sous le pseudonyme de Françoise Mallet-Joris, et va ensuite continuer à écrire régulièrement : « La maison de papier », « Allegra », « Le rire de Laura », « Divine », je pense que vous en avez lu un certain nombre d'entre eux. À partir de 1970, elle est élue à l'Académie Goncourt jusqu'à la date de son décès en 2016, puis en 1993, elle est élue aussi à l'Académie de langue et de littérature française de Belgique, en succédant au fauteuil de sa mère Suzanne Lilar.
C'est donc une écrivaine très prolixe, avec des œuvres intéressantes et qui dérangeaient pour l'époque, et je pense qu'il est intéressant de lui donner un espace dans le 13ème, même si, pour ma part, je regrette que l'espace choisi soit un tout petit jardin situé Avenue d'Ivry à côté du collège Flaubert. Mais je pense que la Ville de Paris n'a pas tout à fait bien évalué l'espace vert qu'elle lui a recommandé.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire. S'il m'est permis d'exprimer un regret ce serait que nous ne débaptisions plus de grandes artères ou de grandes rues pour des raisons que nous connaissons tous, à savoir que c'est très compliqué avec les riverains et les commerçants, et que dorénavant, pour donner des noms à des personnages qui ont marqué l'histoire d'une manière ou d'une autre, on ne fasse cela qu'avec des petits bouts de jardin ou des petites places. En disant cela, j'exprime un regret collectif, je suis tout à fait conscient des contraintes mais je trouve que nous étions plus audacieux autrefois lorsque l'on débaptisait des avenues entières pour donner de nouveaux noms. Parfois, lorsque je vois des petites places qui ont un nom, même une place qui a plusieurs dénominations différentes, je me dis que l'on devrait peut-être, d'une manière ou d'une autre, changer les règles en France pour avoir de nouveau plus de marge de manœuvre avec les noms de voies. Voilà, c'était mon état d'âme du soir, merci beaucoup (*rires*).

M LE MAIRE : Merci, mais pour Françoise Mallet-Joris tu en es d'accord j'imagine. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 173 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je repasse la parole à Étienne Traisnel sur la concession sur le mobilier urbain.

2017 DFA 86 : Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le maire. La procédure d'attribution de la gestion des mobiliers urbains d'information à un nouveau concessionnaire a été annulée suite à un recours au Tribunal administratif, et cette décision a été confirmée par le Conseil d'État le 18 septembre 2017. Au regard des délais légaux incompressibles, une nouvelle procédure d'attribution ne peut aboutir avant décembre 2018, pour une fin de déploiement effective en août 2019. Dans ces conditions, la continuité de l'information municipale risque de ne plus être assurée, cela conduit la Ville à conclure une concession à titre provisoire pour l'exploitation des 1 630 panneaux, pour une durée maximale de 20 mois. Cette concession est conclue avec le titulaire sortant SOMUPI qui s'engage à verser une redevance fixe forfaitaire de 24 millions d'euros, ainsi qu'une redevance variable assise sur les produits d'exploitation générés au-delà de 25 millions d'euros. Et afin de se conformer au règlement local de publicité, les panneaux de 8 m² seront remplacés par des panneaux de 2 m², au plus tard à la fin du mois de février 2018.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, cela est lié à notre précédent débat. Pas de demande d'intervention ?

Nathalie LAVILLE : Si, pour rappel Clear Channel a fait casser par le Conseil d'État le marché de mobilier urbain, il faut donc relancer le marché comme Étienne nous l'a rappelé, en respectant le règlement local de publicité. Notre groupe avait prévenu du risque que la Ville encourait de voir casser son choix, et aujourd'hui il est proposé de reconduire un vrai marché de rente pour Decaux. Nous ne pouvons donc qu'y être opposés, et en l'état notre groupe déposera sans doute des amendements au Conseil de Paris, mais pour l'instant nous voterons contre.

M LE MAIRE : Merci pour cette information. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets donc ce projet de délibération à vos voix. DFA 86 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci, c'est bien noté, il est adopté.

POUR : 25 VOIX CONTRE : 6 (LES ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE) ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je redonne la parole à Étienne Traisnel, cette fois-ci pour les parcs de stationnement, notamment celui de Paris Rive Gauche.

2017 DVD 37 : Parc de stationnement Meyerbeer et Paris Rive Gauche. Protocole transactionnel avec SPIE Autocité et avenant n°1 au contrat d'affichage du par Mayerbeer.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération assez technique qui fait suite à des rejets dans le réseau d'assainissement plus importants que prévu, des eaux d'infiltration du parc de stationnement concédé Paris Rive Gauche (j'espère que tout le monde a suivi). De ce fait, le contrat de DSP signé avec la société SPIE Autocité pour la période 2007 – 2014 est déséquilibré. Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris a signé un protocole transactionnel afin de définir les modalités de règlement de l'indemnisation du déséquilibre.

M LE MAIRE : Merci, ce fut bref et synthétique. Pas de demandes d'intervention ? DVD 37 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à l'aménagement de 7 places parisiennes, et notamment de la place d'Italie, avec un point d'information, et une convention d'étude avec la RATP plus précisément.

2017 DVD 28 : Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP.

Etienne TRAISNEL : On commence avec la convention d'étude avec la RATP. Parmi les projets emblématiques du programme d'investissement de la mandature figure le réaménagement de 7 places parisiennes, dont la place d'Italie. Ces places constituent des pôles majeurs de transport en commun composés de lignes de RER, de métro et de bus impliquant des échanges entre les ouvrages de la RATP en sous-sol et la voirie en surface. La collaboration avec la RATP au projet d'aménagement est donc essentielle pour garantir une gestion optimale de l'intermodalité et faciliter les circulations douces.

Par ailleurs, compte tenu de la forte densité d'occupation de l'espace public par les ouvrages d'installation RATP, l'association de la RATP à ces projets d'aménagement est obligatoire en sa qualité de maître d'ouvrage de ces installations et ouvrages, notamment pour garantir la sécurité. Dans ce cadre, la RATP a d'ores et déjà été étroitement associée à la phase de concertation préalable qui a permis de définir les objectifs et de préciser les scénarios. Afin de poursuivre cette collaboration, la convention qui vous est soumise aujourd'hui a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la RATP est associée à la définition du projet d'aménagement, à la phase des études de faisabilité de ce projet, notamment s'agissant des diagnostics préalables réalisés par la RATP sur ces ouvrages et installations. Le montant de la présente convention, hors études de faisabilité complémentaires non répertoriées, est établi pour un montant maximum de 172 750 € HT.

M LE MAIRE : Merci Etienne. Pas de demandes d'intervention ? DVD 28 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DVD 27, cette fois-ci communication du bilan annuel sur l'évolution des projets.

COMMUNICATIONS

2017 DVD 27 : Aménagement des 7 places parisiennes (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e). Communication du bilan annuel du projet.

Etienne TRAISNEL : Tout à fait. Conformément à la délibération 2015, DVD 164 de juillet 2015, un bilan d'avancement du projet d'aménagement des 7 places parisiennes, comportant notamment une présentation des marchés de travaux fournitures et services passés ou à passer, nous est présenté aujourd'hui. Le travail de concertation et de conception mené depuis 2015 a permis d'évaluer un coût d'aménagement estimé à 44 millions d'euros pour l'ensemble des 7 places. Suite aux études d'avant-projet des options de programmes complémentaires, finançables éventuellement grâce au budget participatif ou au mécénat, ont été proposées pour environ 3 à 4 millions d'euros. Les études de projets définiront précisément l'enveloppe budgétaire nécessaire.
En préambule de cette délibération, il est également rappelé que ces études et travaux seront conduits dans un souci de sobriété et de simplicité qui n'exclut pas l'ambition et la qualité, mais qui privilégie des investissements en faveur de nouveaux usages destinés à toutes et tous. Cette enveloppe inclut également une part consacrée à une nouvelle façon de travailler l'aménagement de l'espace public, avec des équipes pluridisciplinaires, sous forme de collectif accompagnant les nécessaires travaux de voirie et d'espaces verts par des démarches de co-conception et de coproduction avec les habitants. En parallèle, les services de la DVD doivent mener, sur les places les plus circulées, notamment la place d'Italie, des études techniques nécessaires pour confirmer et préciser les choix de réorganisation de l'espace.
L'année 2017 a été consacrée à la définition précise des projets par les équipes de maîtrise d'œuvre internes et les trois équipes de maîtrise d'œuvre externes, et c'est le cas pour la place d'Italie. Le début d'année 2018 verra avancer les études de détails et d'obtention des autorisations administratives, ainsi que le lancement des marchés de travaux. L'ensemble des travaux des places s'échelonnera de mi-2018 à l'été 2019. Plusieurs comités techniques locaux se sont réunis depuis le début de cette année, associant autour de l'équipe projet composé de la DVD, de la Direction des espaces verts, du Secrétariat général, du cabinet de la Maire, les cabinets des principaux adjoints concernés, ainsi que les élus locaux, les partenaires techniques, les maîtres d'œuvre et les collectifs.
Nous allons passer aux marchés qui ont été contractés sur les différentes places parisiennes, et je m'intéresse plus spécifiquement à la place d'Italie. Concernant le marché de concertation, il a été attribué à la société Traitclair en trois lots : un lot spécifique pour la place de la Bastille et un lot spécifique pour la place de la Nation, et un troisième lot qui concerne 4 places : Madeleine, Gambetta, Italie et Panthéon. La durée de ce marché est de quatre ans pour un montant maximal de 510 000 € pour ces quatre places, et au 29 septembre 2017 le montant réglé sur ce marché était de 326 000 €.
Concernant la co-construction des usages, un lot concerne la place de la Nation et la place d'Italie, qui a été attribué à un groupement emmené par le mandataire Coloco pour un montant minimum de 250 000 € et un montant maximum d'un million d'euros. Le montant réglé au 29 septembre 2017 pour ce marché est de 315 689 €.
Concernant la maîtrise d'œuvre, c'est un lot unique pour la place d'Italie attribué au groupement Merlin Gautier Conquet pour un montant forfaitaire de 215 050 € HT, auquel peut s'ajouter un montant complémentaire maximum de 95 000 € HT. Le montant réglé au 29 septembre 2017 pour ce marché est de 3 994,40 €.
Les prochaines étapes du projet des 7 places concerneront, fin 2017- début 2018, les validations techniques, les études de détail ainsi que l'obtention des autorisations d'urbanisme, puis le lancement des consultations travaux au premier semestre 2018, pour un début des travaux échelonnés selon les places à partir de l'été 2018. Nous avons pu avoir une première présentation de l'avant-projet qui a été faite un peu en exclusivité à l'inter-conseil de quartier place d'Italie au mois de septembre. Nous l'avions demandé depuis longtemps, et c'est heureux que nous ayons pu l'avoir car cela permet vraiment de relancer le travail de concertation avec les conseils de quartier, comme nous le souhaitions.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Merci beaucoup du bilan des dépenses 2016 et du calendrier à venir pour la suite. Sur les 44 millions d'euros, si j'ai bien entendu, du prévisionnel de l'ensemble des travaux, des investissements nécessaires pour ces 7 places, combien y aurait-il pour la place d'Italie ?

Etienne TRAISNEL : Je n'ai pas ce chiffre.

M LE MAIRE : Les choses ne sont pas fixées, cela dépendra évidemment des aménagements à réaliser.

Francis COMBROUZE : Ces 44, c'est tout de même une addition des 7 places, non ? Comment en arrive-t-on aux 44 ? Il y a peut-être un sous-chiffre ?

M LE MAIRE : Ce n'est pas une définition égale.

Etienne TRAISNEL : Certains arbitrages n'ont pas encore été totalement rendus. Je peux poser la question mais là si je te dis un chiffre il ne sera pas juste.

M LE MAIRE : Surtout que le chiffre de départ était de 30 millions d'euros, si mes souvenirs sont bons. Disons que ce sera plus facile de rentrer dans la boîte à chaussures à 44 plutôt qu'à 30.

En ce qui concerne la communication qui suit, Dorothée Collet l'a présentée lorsque la délibération DDCT 155 vous a été soumise.

2017 DASES 88-G : Subventions (672 000 euros) à 46 associations et conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M LE MAIRE : Je passe la parole à Geneviève Dourthe.

2017 DEVE 4-G : Avenant à la convention avec l'association Etudes et Chantiers pour un chantier d'insertion par l'entretien de la PC ferroviaire (13e à 14e) et de quatre centre sportifs du 13e.

Geneviève DOURTHE : Il s'agit de l'association Etudes et Chantiers qui intervient sur la petite ceinture ferroviaire, avec des chantiers d'insertion pour assurer l'entretien de ces espaces. Elle a besoin aujourd'hui d'étendre son périmètre parce qu'avec les travaux de la ligne 14 du métro, une partie de ces périmètres va être occupée, alors qu'il se trouve que ces chantiers d'insertion ont montré leur utilité, leur réussite. Il s'agit donc d'étendre l'emprise de ces chantiers d'insertion à quatre centres sportifs dans lesquels ces entreprises d'insertion pourront intervenir : le centre sportif 121 rue Glacière, celui d'Auguste Blanqui, de Bourneville Kellermann et de Charles Moureu ; d'autoriser un avenant à la convention afin d'élargir le périmètre d'intervention de ces chantiers d'insertion.

M LE MAIRE : Nous passons à la suite, vous m'interrompez si quelqu'un veut intervenir.

2017 DASES 149-G : Subventions (774 606 euros) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Geneviève DOURTHE : Ce sont des subventions à des associations qui interviennent en vue de l'insertion professionnelle. Il y a 14 associations concernées, quelques-unes interviennent directement dans le 13ème. Je vais en citer deux pour aller très vite : ARFOG-Lafayette qui organise des stages

permettant la restauration de l'estime de soi avec la construction d'un projet professionnel ; Emmaüs Solidarité qui organise également des accompagnements avec des ateliers socio-esthétiques et la mise à disposition de vestiaires, là aussi avec des sports collectifs, des sorties culturelles et des ateliers artistiques. Je vais reparler également des amis de Farinez'Vous que Laurent a cité tout à l'heure, cette boulangerie d'insertion sociale installée dans le 13ème, qui associe à l'atelier de boulangerie des ateliers de valorisation des compétences.

M LE MAIRE : C'est le pendant au conseil général des délibérations que nous avons eues.

Geneviève DOURTHE : On notera tout de même l'originalité de La Cravate Solidaire qui offre aux personnes en recherche d'emploi des tenues complètes pour la recherche de travail, et en même temps des simulations d'entretiens d'embauche. Ce sont vraiment des accompagnements qui se font à la fois sur les compétences professionnelles, et sur les conditions dans lesquelles les personnes elles-mêmes vont se présenter à la recherche d'emploi.

M LE MAIRE : La dernière.

2017 DASES 403-G : PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » - 70 959,62 euros.

Geneviève DOURTHE : Il s'agit là du Plan parisien d'insertion pour l'emploi, et notamment en direction des allocataires du RSA. Le projet retenu est celui présenté par Emmaüs Solidarités qui accompagne des allocataires du RSA par des entretiens individuels, des ateliers collectifs, bref qui s'intéresse au parcours qui va du diagnostic à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, et des acquisitions de compétences. La participation de la Ville de Paris est de 71 000 €, avec un financement européen du FSE qui vaut jusqu'à fin décembre 2018. C'est un peu dommage de présenter d'aussi belles actions aussi rapidement, mais vous en avez parfaitement compris l'esprit.

M LE MAIRE : On le fait alors que ce sont des délibérations du Conseil général qui ne passent pas normalement qu'au Conseil de Paris, mais je pense que c'est effectivement important d'en informer notre conseil.
Laurent Miermont, deux mots sur l'association de quartier Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry.

2017 DASES 334-G : Subvention (43 500 euros) et avenant avec l'association de quartier Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

Laurent MIERMONT : Tout à fait Monsieur le maire. Il s'agit de reconduire la convention liant REPI 2000 à la Ville de Paris, dans le cadre de la mise en œuvre des espaces de proximité du département de Paris. C'est donc une délibération qui sera soumise au Conseil de Paris en formation au Conseil général, et qui vise à mettre en place des actions de prévention à destination des enfants et adolescents. REPI 2000 est une association ultra structurante des quartiers Chevaleret, Oudiné, Porte d'Ivry, Porte de Vitry dans le 13ème arrondissement, dont une bonne moitié est classée en quartier Politique de la ville, accueille depuis de longues années beaucoup d'enfants : des jeunes âgés de 6 à 16 ans, et leur permet d'avoir des activités culturelles, sportives, artistiques. Elle s'occupe également de tout un tas de choses en relation avec d'autres associations partenaires en direction des familles pour favoriser la parentalité, et soutenir les familles dans les quartiers les plus défavorisés du 13ème. Le montant de la convention est de 43 500 €.

M LE MAIRE : Merci Laurent. Pas de demande d'intervention ? Je passe tout de suite la parole à Annick Olivier pour deux présentations de délibérations du Conseil général. La première a trait à des dotations pour divers collèges, dont quelques-uns du 13ème.

2017 DASCO 56-G : Divers collèges – Dotations (703 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

Annick OLIVIER : Oui, c'est une délibération très importante pour les collèges. Elle correspond à la subvention accordée par la Ville pour soutenir des projets éducatifs des collèges parisiens. Depuis 2016, la ville attribue, en fonction des projets proposés, sa dotation en deux temps : ainsi, en juillet une première dotation de 696 000 € a été votée. Elle correspondait à 50 % de l'enveloppe attribuée l'année précédente. Là, va être votée la subvention complémentaire de 703 750 € qui correspond au solde, après vérification contrôle de l'emploi de la dotation précédente. Sur cette deuxième subvention une majoration a été faite qui s'adresse aux collèges inscrits dans l'opération « Tous mobilisés ». Au total, la ville verse environ 1,4 million d'euros pour soutenir des projets éducatifs dans les 115 collèges parisiens.

2017 DASCO 60-G : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (93 037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583 153 euros), et subventions pour travaux (56 140 euros).

Annick OLIVIER : La deuxième est plus petite en ampleur. C'est la dotation complémentaire au fonctionnement, à l'équipement et aux travaux dans les collèges du 13ème. Sont concernés : Thomas Mann pour 2 100 €, Claudel pour 10 000 €, et 9 840 € pour les collèges qui accueillent des classes Ulis ou UPE2A.

M LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Je laisse tout de suite la parole à Marie-José Raymond-Rossi. Comme chaque année, nous présentons le point sur les attributions de logements dans le 13ème, avec une année plutôt faste puisque nous avons eu pas mal de livraisons.

Communication sur les attributions de logements

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Comme chaque année, je vais vous présenter le bilan sur les attributions de logements dans le 13ème arrondissement. Mais pour commencer, je voudrais rappeler quelques petits principes. Tout d'abord, le maire d'arrondissement n'a pas le pouvoir pour attribuer le logement, il a seulement le pouvoir de proposition, ce que beaucoup confondent d'ailleurs. Il fait donc des propositions au bailleur, au gestionnaire de logements sociaux au même titre que les autres réservataires : la mairie de Paris, les collecteurs du 1 % patronal, la Préfecture de Paris, etc. La décision d'attribution des logements proposés aux candidats relève de la seule compétence des commissions des bailleurs sociaux, et je pense qu'il est bon de le repréciser.
De plus, comme vous le savez, le maire du 13ème a transféré son pouvoir de proposition à une commission garante de transparence et de pluralisme, qui est composée d'élus de la majorité plurielle et de l'opposition, de représentants des services sociaux de l'arrondissement, d'associations de défense des locataires, notamment la CNL et la CLCV. Cette commission est présidée par une personnalité de la société civile.
Je voudrais, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, saisir cette occasion pour remercier en votre nom l'ensemble des membres de cette commission, pour leur disponibilité, leur réflexion sur les situations et leur souci d'égalité dans le traitement des dossiers présentés en commission ; remercier aussi les

personnels des services du logement de la mairie du 13ème pour leur travail et leur grande disponibilité pour les habitants de notre arrondissement.
Cette commission se réunit tous les quinze jours, voire désormais toutes les semaines, procède à l'examen attentif de cinq dossiers par logement vacant qui lui sont présentés anonymement. Pour chaque logement vacant, la commission retient trois candidatures qu'elle propose au bailleur. De plus, depuis 2014, les dossiers sont étudiés au regard de la cotation qui est une véritable aide à la décision.
Pour le bilan de l'année 2016, il y a eu 639 logements orientés à la Direction du logement et de l'habitat pour le 13ème arrondissement. Sur ces derniers, 131 logements ont été prélevés pour les mutations intervenues à l'initiative des bailleurs, répartis entre la mairie de Paris et la mairie d'arrondissement, soit 65 logements qui ont été prélevés sur le contingent de la mairie d'arrondissement et pour lesquels un accord a été donné, et 66 sur celui de la mairie de Paris. 49 logements ont été prélevés pour le relogement de droit et les accords collectifs. Les 459 orientations restantes ont été réparties de manière égale entre la commission de la Maire de Paris et celle du maire du 13ème : 229 pour la mairie du 13ème, 230 pour la mairie centrale. Il y a toujours un partage 50/50 entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement, et s'il y a un déséquilibre une année on rééquilibre l'année d'après. Vous aurez fait le total de la dotation du 13ème. En 2016 la mairie du 13ème a donc fait des propositions sur 294 logements vacants, 229 en proposition classique, et 65 au titre des mutations.
Pour être totalement complète, je dois vous indiquer la répartition des logements par typologie et catégorie de financement. Sur les 639 logements, 180 sont des PLUS ou assimilés, et 459 sont des PLS et assimilés. 79,9 % des logements attribués en 2016 sont de petite typologie et en grande partie des PLS assimilés.

M LE MAIRE : Cela ne change pas par rapport à d'habitude. Effectivement, les propositions faites au niveau de la mairie d'arrondissement ne concernent évidemment qu'un très faible contingent de logements.
Moi aussi je voulais m'associer très fortement, très chaleureusement à tes remerciements à tous les élus qui ont accepté de participer, de la majorité et de l'opposition. Je voulais notamment saluer la présence des associations, des services sociaux et notre président bénévole. C'est beaucoup d'engagement, donc merci à eux. J'ai toujours de grandes inquiétudes sur le peuplement. On ne va peut-être pas entamer le débat aujourd'hui, mais on a pu progresser au moins sur deux plans : les critères géographiques pour éviter les transhumances de demandeurs de logements du nord de Paris vers le sud et inversement, et surtout sur le niveau des mutations qui, pour partie, sont d'ailleurs ponctionnées sur notre contingent. Comme ce sont évidemment des choses que nous soutenons ce n'est pas un sujet, et le niveau des mutations a beaucoup augmenté, c'est au moins un point positif. C'est une année avec beaucoup de livraisons de logements, ce qui augmente au moins facialement le nombre de logements considérés, mais ça ne fait pas diminuer pour autant le nombre de demandeurs, évidemment.

Je vous laisse la parole s'il y a des demandes d'intervention, sinon nous allons passer aux vœux.

Marie ATALLAH : Peut-être est-ce une erreur de ma part, mais avez-vous donné le nombre de demandeurs de logements que nous avons dans le 13ème ?

M LE MAIRE : Environ 10 000, de mémoire, qui habitent le 13ème, pas les gens qui demandent le 13ème parce que là, il y a en a bien davantage.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous allons passer aux vœux.

Nous avons un premier vœu de conseil de quartier et nous aurons le débat de fond, une nouvelle fois puisque nous l'avons déjà eu, sur les vœux déposés par les conseils de quartier. C'est un vœu qui émane du conseil de quartier n°1 « Croulebarbe » sur la parcelle 51, rue de la Santé.

Communication du Conseil de quartier n°1 « Croulebarbe » relative à l'acquisition ou à la location de la parcelle située 51, rue de la Santé.

« Le Conseil de quartier n°1, réuni le mardi 10 octobre 2017 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :
Considérant qu'une parcelle destinée à la construction de l'appartement de fonction du directeur de la Maison d'Arrêt de la Santé se situe au 51 rue de la Santé.
Considérant que cette parcelle est laissée en friche depuis de nombreuses années par l'administration pénitentiaire qui en est propriétaire
Considérant le besoin des habitants du quartier de profiter de plus d'espaces verts

Le Conseil de Quartier demande :

- *Le vote d'un vœu en Conseil d'Arrondissement demandant à la ville de Paris de se porter à l'acquisition ou à la location de la parcelle dans le domaine public de la ville de Paris*
- *La préservation de cette parcelle de toute construction par la Ville*
- *Un appel à projet des habitants ou du budget participatif afin d'aménager sur cette parcelle un espace végétal (Jardin partagé – jardin public) ou d'un espace ludique pour enfants »*

Yves Contassot : Il s'agit d'une parcelle qui se trouve en face de la prison de la Santé, qui avait historiquement été prévue pour y construire le logement du directeur, ce qui ne s'est jamais réalisé. Aujourd'hui elle est vide, à l'abandon, il y a donc une demande des riverains pour que la Ville, soit l'achète, soit la loue, puisqu'elle est propriété de l'administration pénitentiaire, pour qu'elle puisse au moins servir de jardins partagés. Les riverains sont prêts à s'organiser pour l'entretien la gestion de ces jardins partagés, qui, comme tous les jardins partagés répondraient aux normes de la charte parisienne.

M LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Francis mais nous avons déjà eu cette discussion entre nous. Francis va jouer l'intercesseur auprès de l'administration pénitentiaire, puisque c'est d'elle dont dépend cette parcelle. Je pense que de manière plus souple on pourrait essayer d'obtenir une convention pour utiliser cette parcelle, surtout si c'est pour y planter des choses. En tout cas, c'est un travail qui va être entamé conformément à ce vœu du conseil de quartier. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Merci. J'ai interrogé le Ministère de la Justice sur l'avenir de cette parcelle, il y a bien sûr les énormes travaux de reconstruction et pour partie conservation, restauration d'un bout de la prison de la Santé. Mais sur cette parcelle du 51 rue de la Santé, en 2003 ou 2004, je ne sais plus exactement, il y a eu un permis de construire déposé par le Préfet parce que c'est une parcelle de l'État, c'était donc un permis État, pour des locaux de formation du personnel pénitentiaire affecté à la prison de la Santé. Ce permis a été annulé, c'est ce dont se souvenait le Ministère de la Justice, par le Conseil d'État. Le motif ne m'a pas été donné, je n'ai pas repianoté pour vérifier, mais en tous les cas aucun projet à ce jour, au moins depuis 2000, n'est connu du Ministère de la Justice pour cette parcelle.
Apparemment, l'histoire de la maison de fonction du directeur semble être une légende urbaine, ou alors une légende extrêmement ancienne. Je ne sais pas si l'on est au tournant du début du siècle dernier, mais tout cela ne leur dit rien et ils n'ont aucune espèce d'idée ou de projet, voilà tout ce que je peux dire. A titre personnel je considère que s'il y avait un projet d'intérêt général ou de service public, ce serait intéressant. Voilà tout ce que je peux dire sur cette parcelle.

M LE MAIRE : D'ici là, on essaiera d'obtenir une convention de mise à disposition, je pense que ce serait le plus souple et le plus simple. Parce que si l'on demande une vente, j'ai peur que l'on s'engage dans des choses un peu compliquées. En tout cas, je ne vous garantis pas que nous aboutissions mais c'est

important d'essayer. Effectivement, il y avait eu plusieurs projets, j'avais également entendu parler de locaux syndicaux, mais qui n'ont pas vu le jour.
Nous allons continuer sur la présentation des vœux des conseils de quartier. Il y a celui sur les sanitaires et le gardiennage des squares Le Gall et Cadiou.

Communication du Conseil de quartier n°1 « Croulebarbe » relative à la propreté des sanitaires et au gardiennage des squares Le Gall et Cadiou

« Le Conseil de quartier n°1, réuni le mardi 10 octobre 2017 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :
Considérant que la question de la propreté des sanitaires des squares du quartier est régulièrement posée lors des Réunions Plénières du Conseil de quartier
Considérant que la question du gardiennage du square Cadiou en soirée a fait l'objet de signalements par les riverains.

Le Conseil de Quartier demande :

- *Le renforcement de la fréquence de nettoyage des sanitaires dans les squares Le Gall et Cadiou, en particulier les week-ends et l'été*
- *La réorganisation des tournées de gardiennage au square Cadiou (Présence plutôt le soir que le matin)*
- *La remise à l'étude de l'implantation de toilettes dans la partie haute du Square Le Gall »*

Yves CONTASSOT : Effectivement, je crois que c'est une question de bon sens, il suffit d'aller dans les squares pour voir l'état des sanitaires, le peu d'entretien. Ce n'est pas un problème nouveau, j'ai eu à le connaître en tant qu'adjoint chargé des parcs et jardins au niveau parisien en 2001. C'est récurrent, on a les pires difficultés à faire en sorte que ces sanitaires soient bien entretenus, restent propres, disponibles, particulièrement en période de forte fréquentation. Il y a donc une demande au niveau de la mairie de Paris, parce que l'on sait très bien que ce n'est pas la mairie d'arrondissement seule qui peut régler cette question, qu'il y ait de nouvelles dispositions qui soient prises pour que l'on ait des sanitaires qui respectent simplement le droit des gens d'aller les fréquenter. Lorsque l'on y va aujourd'hui on ne peut pas dire que ce soit acceptable, c'est assez indigne, je n'ose imaginer ce que des étrangers peuvent penser lorsqu'ils voient l'état de certains sanitaires.

M LE MAIRE : Danièle Seignot pour quelques éléments de réponse.

Danièle SEIGNOT : Vous savez que les étrangers pensent que les Français sont sales. Il est vrai que pour les toilettes du square Le Gall nous avons beaucoup de difficultés, et pourtant elles sont nettoyées deux fois par jour en été (encore faut-il que moins d'une heure après le passage, comme j'ai pu en être témoin un jour, il n'y ait pas quelques personnes qui salissent, je ne ferai aucun commentaire là-dessus), et une fois par jour en hiver. C'est vrai que cette année, compte tenu du temps particulièrement clément du mois d'octobre, nous avons été un peu piégés. C'est-à-dire que l'on aurait pu demander deux passages par jour et qu'il n'y en a eu qu'un seul.
Autre chose à noter également pour ces toilettes : il faudrait effectivement les refaire, ce qui est prévu. Nous en sommes actuellement au stade de diagnostic, de plans et d'amiante pour refaire les travaux, changer tous les carreaux, réfection globale des sanitaires et notamment, puisque cela a été demandé, enlever les toilettes à la turque de la partie masculine qui sont fort abîmées. Tout va être remplacé d'ici la fin de l'année 2017, c'est environ 14 000 € de travaux. Ça, c'est pour Le Gall.

Pour Cadiou c'est beaucoup plus compliqué. Il s'agit d'un bloc toilettes et pièce de gardiennage, et nous avons de grosses difficultés, comme toujours, pour entretenir ce genre de sanitaires, d'autant plus qu'il a été posé il y a maintenant plus de 17 ans, ce qui fait que les pièces mécaniques font défaut. Je dois dire que la question qui m'a été posée par la DEVE est de savoir si l'on modifiait, plutôt que d'en faire des toilettes à nettoyage automatique comme c'est le cas actuellement, que l'entreprise ne sait pas entretenir. On ne peut pas être à la fois fabricant de jolis bâtiments, de petites pièces de repos pour les agents de surveillance et de toilettes automatiques. Je reconnais que l'on n'arrive pas bien à faire fonctionner ces ensembles.
Lors du précédent mandat, j'avais moi-même demandé s'il était possible d'installer, de préférence, des toilettes Decaux dans les jardins publics, et on m'a répondu pour d'obscures raisons que je n'ai jamais tout à fait comprises, que les toilettes Decaux étaient pour la voie publique, la voirie et la propreté mais pas pour les jardins et que la DEVE avait des toilettes spéciales. Ce qui est fort dommage parce que Decaux sait particulièrement bien entretenir ses toilettes publiques.
Pour Cadiou, ce que l'on envisage de faire c'est de neutraliser les WC en tant que WC automatiques, et d'en faire des toilettes normales qui seraient là aussi entretenues avec un passage deux fois par jour. Quant au gardiennage, les riverains du square Cadiou se plaignent de la présence de jeunes scolaires qui font beaucoup de bruit, qui feraient des dégradations dans le jardin. Nous avons donc demandé à la DPSP d'assurer une surveillance un peu plus intense en fin d'après-midi plutôt qu'en matinée où il y a tout de même nettement moins de monde dans ce jardin. Ce n'est pas contre l'école du 5ème qu'ils protestent, c'est contre les enfants du 13ème. Parce que les enfants, ça monte dans les arbres, ça fait du bruit, ça crie, et il est vrai que nous avons déjà rehaussé et fermé les clôtures pour éviter les jets divers et variés dans le jardin. Je sais qu'il y a eu beaucoup de difficultés, mais c'est réglé, tous les enfants font cela.

M LE MAIRE : Ce sont des enfants qui font parfois des bêtises.

Yves CONTASSOT : Merci de ces informations, mais lorsque j'entends « deux fois par jour en période estivale », lorsque l'on voit la fréquentation du square Le Gall c'est évident que ce n'est pas assez. Il suffit d'aller voir, par exemple, la fréquence de nettoyage des toilettes dans les lieux qui reçoivent beaucoup de public, c'est toutes les deux heures, a fortiori lorsqu'il s'agit d'enfants dont on sait qu'ils ne sont pas forcément les plus délicats. Ça ne peut pas être deux fois par jour, cela explique le mauvais état de ces toilettes. Encore une fois, ce n'est pas la mairie du 13ème qui gère cela, c'est la mairie de Paris, ce sont des budgets dont j'ai bien conscience, mais il faudrait vraiment que ce soit amélioré, l'image est vraiment déplorable.

Danièle SEIGNOT : En fait, pour être tout à fait honnête, c'est le problème depuis qu'il n'y a plus de « dame pipi » qui était là en permanence et qui pouvait, à la fois contrôler, rappeler à l'ordre.

Edith GALLOIS : C'est vrai que la propreté dépasse la mairie du 13ème. Nous allons en parler au Conseil de Paris à l'occasion des conclusions que la Mi-Propreté va rendre, dont je fais partie, on a beaucoup travaillé. Cela dépasse les moyens techniques, cela pourrait être après chaque passage de chaque personne, mais je crois que c'est aussi une question d'éducation de nos jeunes, et je pense qu'il faut sensibiliser absolument la population. Les jeunes et les moins jeunes, tout le monde, mais aussi à l'école, cela s'appelle le respect d'autrui et cela fait peut-être partie des quatre fondamentaux que l'excellent Ministre de l'Education Nationale veut réintroduire dans l'éducation. Je pense qu'il est vraiment important de sensibiliser les Parisiens sur cette question de la propreté.

Communication du Conseil de quartier n°1 « Croulebarbe » relative à la Traverse Bièvre-Montsouris.

M LE MAIRE : C'est juste. Si vous en êtes d'accord, nous allons passer directement à la présentation suivante car nous aurons un vœu tout à l'heure sur la Traverse. Je propose donc un débat unique où nous ferons référence à ce vœu du conseil de quartier. Nous parlerons également du vœu d'Edith Gallois. Je voulais vous indiquer que l'on vous a distribué sur table un texte pour essayer de rassembler un peu les différentes choses à ce sujet. Je vous rappelle que nous avions déjà voté un vœu sur la Traverse il y a déjà quelque temps.

Je laisse la parole à Philippe Moine pour la présentation de la communication d'un vœu voté par le conseil de quartier Butte-aux Cailles.

Communication du Conseil de quartier n°2 « Butte-aux-Cailles – Daviel – Boussingault » relative à l'équipement du 13e arrondissement en conteneurs de collecte de textiles

« Le Conseil de quartier n°2, réuni le jeudi 22 juin 2017 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :
« Considérant le contrat du qui lie la Mairie de Paris et la société Le Relais 75 relatif à la fourniture, l'exploitation de conteneurs sur la voie publique et la collecte de textiles,
Considérant qu'un emploi pour une personne en insertion est crée avec quatre emplacements,
Considérant que chaque emplacement fait économiser 4000€/an à la collectivité en évitant les coûts associés au traitement des déchets,
Considérant que 1 kg de textile réemployé fait économiser 10 kg en équivalent carbone,
Considérant que le service s'est considérablement amélioré ces dernières années pour contrer la problématique de fouille des conteneurs et de débords,
Le Conseil de quartier n°2 du 13e arrondissement, réuni en assemblée plénière le 22 juin 2017, émet le vœu :
Que le quartier Butte-aux-Cailles - Daviel - Boussingault soit équipé de cinq conteneurs supplémentaires, que l'implantation de ces conteneurs supplémentaires soit déterminée lors de réunions regroupant les représentants du Maire du 13e, du commissaire de police du 13e, du Relais 75, des services locaux de la direction de la voirie et des déplacements de la ville de Paris - ces réunions seront organisées à l'initiative de la Mairie du 13e. »

Philippe MOINE : Il s'agit d'un vœu qui a été adopté en plénière au mois de juin, qui porte sur les conteneurs de collecte de textiles. En l'occurrence, les habitants du quartier n°2 présents lors de cette réunion ont demandé l'installation d'un certain nombre de conteneurs de collecte de textiles dans le quartier, en lien avec le contrat qui lie la Ville de Paris avec la société Le Relais 75 ; je pense que l'on avait reçu en conseil de quartier des représentants de cette association. Évidemment, le vœu insiste sur tous les avantages qu'il y a à collecter davantage les textiles, en termes d'économies liées à la collecte. Il y a également des avantages liés à la création d'emplois d'insertion : plus il y a de collecteurs, plus il y a d'emplois créés. Les personnes plus particulièrement motivées par ce vœu ont aussi insisté sur le fait qu'il y avait eu beaucoup d'améliorations relatives aux conteneurs eux-mêmes, qui permettent d'éviter que des enfants viennent s'introduire pour fouiller, etc.

En vertu de tout cela, le vœu porte sur l'installation de cinq conteneurs dans le quartier Butte-aux-Cailles - Daviel – Boussingault, en tout cas sur l'installation d'un certain nombre de conteneurs.

Danièle SEIGNOT : Effectivement, je trouve que l'association Le Relais fait un travail remarquable, d'autant plus remarquable que les vêtements qu'elle collecte sont traités, pour la plupart, en France, et non pas envoyés dans des pays africains comme ce fut le cas jusqu'à maintenant. Il est donc vrai que j'aurais aimé pouvoir soutenir beaucoup plus la démarche du Relais 75 en installant des conteneurs à textile.

Malheureusement il faut savoir, et vous vous en êtes tous rendu compte, que concernant le mobilier urbain sur l'espace public, ce sont des lieux de dépôt ensuite très difficiles à entretenir. J'ai du mal à imaginer comment installer cinq conteneurs à textile sur la Butte-aux-Cailles, alors que nous sommes encore en train de chercher des emplacements où l'on pourra installer des simples colonnes à verre. Ce qui serait particulièrement utile car le 13ème, je ne sais pas si vous le savez, est l'un des arrondissements dans lequel la récolte du verre est la plus basse, et notamment à la Butte-aux-Cailles, alors qu'il y a de nombreux restaurants, de nombreux lieux de consommation, mais c'est effectivement très compliqué.
Je clos le sujet sur la colonne à verre pour dire que cinq Relais textile me paraissent un peu compliqués sur la Butte-aux-Cailles. Néanmoins, j'ai pris contact avec Le Relais 75, cela ne satisfera pas le conseil de quartier n°2 immédiatement, mais nous allons adjoindre à quatre des stations Trilib' des conteneurs à textile, cela en fera déjà un peu plus. Nous avons également programmé l'installation d'un conteneur à textile sur le boulevard Blanqui, à proximité du terrain de boules, non pas celui qui est autour du kiosque, mais celui qui est un peu plus bas en face de l'école Estienne. C'est un endroit qui sera très facile d'accès, cela avait déjà été un peu étudié avec Le Relais, directement sur le boulevard Blanqui, à l'endroit où les cars se garent d'habitude, ce qui permettra tout de même très facilement, pour Le Relais 75, de récupérer les textiles. Cela permettra également de surveiller très facilement les éventuels dépôts. Je pense que c'est donc déjà une avancée et nous verrons, si ça se passe bien, s'il n'y a pas trop de dépôt, pour poursuivre les implantations. Mais il y en a déjà une dizaine dans le 13ème, cela complétera le nombre de conteneurs de textiles que nous avons.

M LE MAIRE : Je rappelle en deux mots que faire et défaire, vous me direz que cela fait partie de la vraie vie…. mais des dépôts de collecte de vêtements nous en avons fait enlever, parce qu'il y a eu beaucoup de dérives, de plaintes. Les choses se sont améliorées pour deux raisons, ce qui a d'ailleurs été rappelé par Danièle : d'abord le dispositif lui-même qui a évolué positivement, c'était d'ailleurs une grande demande à Emmaüs, et également les collectes qui se sont améliorées. Mais il y a eu un certain nombre de dérives à une époque sur le sujet. Je me rappelle que j'avais rencontré les responsables et nous avions eu plusieurs demandes d'enlèvement de lieux qui servaient de dépotoir, disons-le, plus que de lieux de collecte de textiles, qui étaient tagués, mal entretenus, régulièrement vidés. Pourquoi ne pas recommencer le déploiement que nous avons plutôt limité ces dernières années, mais effectivement avançons de manière parcimonieuse. Ce que demandent les collecteurs, ce n'est pas d'avoir une multiplication de points, sinon c'est un coût trop important, mais d'avoir des espaces visibles. D'où la proposition de Danièle de commencer par Blanqui, très visible, et peut-être ensuite trouver un autre lieu sur le haut de la Butte-aux-Cailles. Nous sommes avec eux, ce n'est pas nous qui décrétons ces installations, il faut également, côté Emmaüs, qu'ils soient d'accord. Ce serait bien de pouvoir formaliser cette réponse auprès du conseil de quartier, Danièle est évidemment à leur disposition pour présenter tout cela.

Il y a une dernière communication de vœu de conseil de quartier, en l'occurrence le n°5, Cœur du 13ème, sur Eastman.

Communication du Conseil de quartier n°5 « Cœur du 13e» relative à la finalité de l'Institut George Eastman

Danièle SEIGNOT : Comme vous le savez, dans le cadre de « Réinventer Paris », l'institut George Eastman a été présenté et fait partie des lieux qui vont être réaménagés, et le conseil de quartier n°5 est particulièrement inquiet. Il a émis en assemblée générale le vœu que je vais vous lire parce que je pense que je ne dois pas modifier la parole des habitants :

« Le Conseil de quartier « Cœur du 13ème » s'inquiète du changement de destination de l'Institut George Eastman, fondation philanthropique créée pour la santé et le bien-être de la population de l'arrondissement.
Le Conseil de quartier souhaite que la programmation "privilégiant l'animation et l'ouverture au public" soit non seulement "attendue" mais rendue obligatoire, dans une logique de service public. Le Conseil de quartier rappelle en particulier son vœu de juin 2016 concernant la présence d'un centre d'animation dans son périmètre à densité élevée. »

Voilà donc quel était le vœu, et il est vrai que je vous avais présenté celui de juin 2016, avant la fermeture de l'annexe Daviel, puisque le conseil de quartier n°5 avait particulièrement apprécié toutes les animations, les possibilités qui étaient offertes à ce moment-là, et souhaitait donc que l'on étudie la possibilité d'installer un centre d'animation dans son périmètre.

Francis COMBROUZE : Juste un mot : je comprends parfaitement, et cela a été exprimé à la réunion – présentation que l'on a tenue en mairie mi-octobre, ce besoin d'avoir une activité d'intérêt général dans Eastman, l'attachement très fort de la population à l'activité du soin dentaire menée dans le centre aujourd'hui, sur une partie du centre, et le fait que, quel que soit le projet, il faut qu'il soit de service public et d'intérêt général. Cela a été exprimé très fortement dans cette réunion où l'on était un certain nombre à entendre très clairement ce qui s'exprimait. C'est donc une affaire à suivre sur laquelle nous allons mobiliser encore.
Sinon, par rapport à ce qu'il y avait également dans ce vœu du conseil de quartier n°5 sur l'idée de l'animation de l'association, je voulais tout de même signaler que le projet dit « Relais Italie » va consister, à l'angle de l'ancien conservatoire Albert Bayet – Vincent Auriol, à avoir un espace ouvert aux associations, au quartier, avec à la fois un espace partagé, l'auditorium réhabilité, le café associatif. Tout cela est extrêmement intéressant à l'angle Auriol – Albert Bayet vis-à-vis de ce qui a pu être rempli comme rôle pendant deux ans, pendant les travaux de Daviel, du centre d'animation. Je pense donc que le projet Relais Italie, en tout cas du point de vue de la vie associative, va bien remplir ce rôle.
En revanche, sur l'avenir d'Eastman c'est très important qu'il y ait des activités d'intérêt général et une ouverture au quartier.

M LE MAIRE : Nous avons eu ce débat en réunion publique de présentation des différents sites, mais clairement la procédure engagée est contradictoire avec une destination d'équipement municipal, je pense que nous avons été très clair lors de cette réunion. En revanche, sur les autres points effectivement nous avons été clairs également, parce qu'il y avait des porteurs de projets dans la salle, j'imagine, qui écoutaient ce que l'on disait sur l'ouverture au public. Nous verrons bien au final quelles propositions sont faites sur ces différents sujets.
Pas d'autre demande d'intervention ?
Nous allons donc passer cette fois-ci aux vœux. C'est un débat que nous avons déjà eu sur le fait de ne pas voter les vœux des conseils de quartier, mais simplement de les présenter, les débattre au conseil d'arrondissement comme nous venons de le faire, mais visiblement cette question est posée à nouveau, je laisse donc la parole à Yves Contassot.

VŒUX

V13 2017 17 Vœu relatif aux vœux du Conseil de Quartier N°1 "Croulebarbe" Vœu déposé par le groupe écologiste

Considérant que les Conseils de quartier peuvent émettre des vœux,

Considérant que les vœux votés par les Conseils de quartier sont communiqués au Conseil d'arrondissement sous forme de communication et donc non soumis à un vote,
Considérant que la démocratie participative implique que les avis des CitoyenNEs et de leurs instances, notamment les conseils de quartier, reçoivent un retour de la part de la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissement concernées,
Considérant que le conseil de quartier N° 1 « Croulebarbe » a émis deux vœux lors de sa dernière réunion publique,
Considérant qu'il est important que la population connaisse l'avis de la mairie du 13è sur ces vœux,
Considérant qu'il est encore plus important que ces vœux soient suivis d'effet,
Le groupe écologiste soumet au vote du Conseil d'arrondissement, les deux vœux émis par le conseil de quartier N°1 « Croulebarbe »

Communication du Conseil de quartier n°1 « Croulebarbe » relative à la Traverse Bièvre-Montsouris

« Le Conseil de quartier n°1, réuni le mardi 10 octobre 2017 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :
Considérant l'arrivée à échéance de la convention liant la Ville de Paris avec la RATP pour la ligne Bièvre-Montsouris dans les 13e et 14e arrondissements,
Considérant le choix de la Ville de renouveler le matériel roulant au diésel par de nouveaux véhicules 100% électriques,
Considérant la décision de la Ville de réaliser des économies sur les coûts d'exploitation de la traverse,
Considérant également que la traverse Bièvre-Montsouris concrétise une politique en faveur des transports en commun et permet précisément aux personnes n'ayant pas l'usage d'un véhicule individuel ou voulant l'éviter, dans un quartier mal desservi par les transports en commun, de se rendre à leur travail ou au collège et au lycée, d'effectuer leurs démarches administratives et autres, d'aller en fin de semaine au marché, d'accéder aux services de santé etc.
Considérant le rôle de service public joué par les traverses parisiennes dont les minibus sont facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées (55% des usagers de la traverse Bièvre-Montsouris ont plus de 60 ans), aux collégiens, aux lycéens et aux personnes avec poussettes,
Considérant que la traverse contribue au maintien des personnes âgées dans la vie sociale (courses, loisirs) y compris en périodes de vacances, notamment des mois de juillet et août,
Considérant que les usagers et les machinistes sont très attachés à ce mode de transport (la fréquentation a augmenté de 14% depuis la création de la ligne et cette augmentation se poursuit),
Le conseil de quartier émet le vœu que le service de la traverse soit maintenu au niveau des besoins de la population, et en particulier :
Qu'il ne soit pas interrompu au mois d'août;
Que ses heures actuelles de début et de fin ne soient pas modifiées en semaine, du lundi au samedi, son ouverture pouvant être reportée le dimanche à 9 heures 30;
Que les fréquences ne soient pas portées à plus de 20 minutes en journée, à plus de 15 minutes aux heures de pointe;
Que tous les arrêts dans le 13e, à l'exception de celui du Docteur Laurent, soient maintenus;
Que la desserte du 14e soit préservée, et notamment celle du collège Jean Moulin;
Que toute évolution de tracé s'inscrive dans une logique d'augmentation de la fréquentation de la traverse;
Que tous les arrêts de la traverse soient munis de système de signalisation indiquant l'heure du prochain passage (système SIEL);
Qu'un maximum d'arrêts, en tenant compte des contraintes techniques, puisse bénéficier d'un abri;
Que la concertation sur l'avenir de la traverse soit poursuivie avec la Mairie du 13e et avec le groupe de travail issu de l'inter-CQ consacré aux transports. »

Yves CONTASSOT : En l'occurrence, c'est un vœu qui a été voté en conseil de quartier n°5 mais pas seulement, puisqu'en fait c'est le résultat des travaux de l'InterCQ Transports. Ce n'est donc pas

simplement une question d'un conseil de quartier, mais beaucoup plus largement. Pourquoi avons-nous souhaité le redéposer sous forme d'un vœu ? Parce qu'il nous semble que dès lors que les vœux des conseils de quartier ne remonteraient pas à la mairie de Paris, celle-ci ne saurait pas ce que les conseils de quartier pensent ou souhaitent en matière d'évolution de la Traverse.
Par ailleurs, il ne nous semble pas totalement anormal que les conseils de quartier puissent savoir ce que pense le conseil d'arrondissement des vœux qu'ils émettent, et que ne soit pas simplement porté « communication » mais qu'ils aient un retour en disant que c'est intéressant ou que ça ne l'est pas, etc. Ce n'est pas parce qu'un conseil de quartier émettra un vœu que le conseil d'arrondissement serait nécessairement tenu de le suivre, il peut y avoir des tas de raisons pour lesquelles les vœux ne seraient pas adoptés.
En l'occurrence, là c'est un point extrêmement sensible puisque ça fait déjà des mois que l'on nous parle du devenir des trois anciennes traverses, que l'on a même voté récemment un vœu pour faire en sorte que l'absence de convention soit remise un peu, si j'ose dire, en ordre avec une convention précaire. Au passage je signale que cette délibération a été rejetée par le contrôle de légalité, nous sommes donc dans une situation plus qu'ubuesque puisque nous n'avons pas de convention et que celle qui avait été proposée n'a pas été considérée comme juridiquement recevable. Il nous semble donc d'autant plus important d'avancer sur ce dossier. Tous les mois on nous dit que peut-être au Conseil de Paris suivant on aura la délibération, le Conseil de Paris arrive, il n'y a pas de délibération. On nous dit que peut-être au moment du budget il y aura une délibération, d'abord d'ordre budgétaire avec des hypothèses qui nous font un peu froid dans le dos, puisque l'une des trois hypothèses c'est 100 % de réduction de l'offre, cela veut dire en termes clairs une suppression. Évidemment, il n'est pas question que ce soit accepté, je pense que c'est juste une hypothèse de principe mais qui n'a aucune chance de voir le jour.
Ce que l'on nous dit par ailleurs est tout de même assez important en matière de réduction de l'offre. Il nous semble important que l'on puisse dire ce que l'on veut et pas simplement que l'on puisse réagir à une proposition qui nous sera faite. L'interCQ a émis des choses qui sont, nous semble-t-il en tout cas, assez raisonnables, c'est-à-dire qu'effectivement ce n'est pas le maintien intégral du statu quo. Il peut y avoir des évolutions mais des évolutions encadrées, en termes de fréquences qui peuvent être variables dans la journée, en termes d'amplitudes horaires qui peuvent être modifiées notamment le dimanche, en termes d'arrêts également puisqu'il y a l'acceptation que l'un des arrêts soit modifié, et qu'il y ait tout de même une forme de continuité de l'offre tout au long de l'année, et que l'on n'arrête pas les services au mois d'août. Ces cinq propositions nous semblent être plutôt raisonnables, et c'est pour cela qu'il nous semble qu'il serait bien que l'on puisse les faire remonter au niveau de la mairie de Paris.

On vient de découvrir le vœu présenté par la majorité municipale.

M LE MAIRE : C'est une proposition de vœu.

V13 2017 18 Vœu présenté par la majorité municipale, relatif à la « Traverse Bièvre-Montsouris »

« Considérant l'arrivée à échéance de la convention liant la Ville de Paris avec la RATP pour la ligne Bièvre-Montsouris dans les 13ème et 14éme arrondissements,
Considérant le rôle de service public joué par les traverses parisiennes dont les minibus sont facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées (55% des usagers de la traverse Bièvre-Montsouris ont plus de 60 ans), aux collégiens, aux lycéens et aux personnes avec poussettes ;
Considérant la volonté de la Ville de Paris de promouvoir les déplacements en transports en commun et les circulations douces de manière alternative à l'utilisation de la voiture ;
Considérant le vœu adopté par le conseil du 13ème arrondissement le 2 mai 2016 qui soulignait la vocation sociale de ce service et la nécessité de le faire évoluer en maintenant un haut niveau de service ;
Considérant le travail engagé sur ce sujet par l'inter-CQ transports du 13ème arrondissement ;

Considérant le fait que la restructuration du réseau de bus parisien porté par Ile de France Mobilités ne propose pas l'extension ou la création d'une ligne de bus pouvant, partiellement ou totalement emprunter le parcours de la Traverse Bièvres-Montsouris ;
Sur proposition de la majorité municipale, le conseil du 13ème arrondissement réaffirme son attachement au service de la Traverse Bièvres-Montsouris et fait le vœu que :
Le service de la Traverse Bièvres-Montsouris ne soit pas interrompu au mois d'août;
La fréquence de la Traverse soit maintenue l'après midi et en début de soirée ;
Que tous les arrêts dans le 13ème, à l'exception de celui du Docteur Laurent, soient conservés;
Que toute évolution du tracé s'inscrive dans une logique d'augmentation de la fréquentation de la Traverse ;
Que tous les arrêts de la Traverse soient munis de système de signalisation indiquant l'heure du prochain passage (système SIEL) ;
Qu'un maximum d'arrêts, en tenant compte des contraintes techniques, puissent bénéficier d'un abri ;
Que la concertation sur l'avenir de la traverse soit poursuivie avec la Mairie du 13ème et avec le groupe de travail issu de l'inter-CQ consacré aux transports. »

Yves CONTASSOT : Il nous semble que ce vœu peut très bien être voté, sous réserve que l'on y réintègre les demandes du conseil de l'interCQ, ce qui permettrait d'arriver à un consensus très large, mais en étant un peu plus précis.

M LE MAIRE : Si vous en êtes d'accord, parce que nous discutons de la Traverse, je souhaitais que nous ayons un débat global. Edith Gallois avait également déposé un vœu sur le sujet, je vais donc lui laisser tout de suite la parole pour qu'elle présente son vœu. L'idée était de faire une réponse globale avec le texte que vous avez sur table, mais on peut ensuite en discuter.

V13 2017 15 Vœu relatif aux futurs horaires d'exploitation de la Traverse Bièvre-Montsouris. Déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem

Le Conseil d'arrondissement,
Considérant le vœu déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem lors du Conseil de Paris de décembre 2016, lequel demandait à ce que les horaires d'exploitation de la Traverse Bièvre-Montsouris soient maintenus après le 1er janvier 2017 ;
Considérant en effet que depuis février 2010, la Ville de Paris a reçu délégation du STIF pour l'organisation et le fonctionnement de 3 traverses dans Paris, dont la traverse Bièvre-Montsouris, pour une durée de 6 ans, lesquelles sont opérées par la RATP ;
Considérant qu'après une première prolongation de 11 mois en février 2016, la convention régissant cette délégation arrivait à expiration le 31 décembre 2016, de même que la convention d'exploitation passée entre la Ville de Paris et la RATP ;
Considérant qu'alors que ces conventions devaient être renouvelées ou amendées afin d'assurer une continuité de service sur les traverses concernées et qu'à cette occasion, la Ville avait proposé par la délibération 2016 DVD 10G de revoir les conditions d'exploitation de ces traverses, notamment la Traverse Bièvre-Montsouris ;
Considérant que dans le projet de délibération 2016 DVD 10G, la Ville prévoyait :
De réduire le trajet de la traverse Bièvre-Montsouris de 1,6 km ;
De diminuer la fréquence de passage des minibus pour passer à 20 mn en semaine et à 30 mn les week-ends et jours fériés (contre 15 mn actuellement) ;
De réduire l'amplitude horaire de la desserte entre 9h25 et 20h (contre 7h30-20h30 actuellement) ;

Considérant que la traverse Bièvre-Montsouris, même réduite de 1,6 km, dessert des établissements scolaires (Groupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul, Lycée Lazare Ponticelli, Collège Georges Braque) et plusieurs hôpitaux (Centre hospitalier Sainte-Anne, Hôpital des Peupliers, Instituts mutualistes Montsouris) dont les horaires d'activités et d'accueil du public commencent bien avant 9h25 ;
Considérant que, craignant un vote négatif de la part du Conseil de Paris, l'exécutif avait unilatéralement décidé de soustraire la délibération 2016 DVD 10G de l'ordre du jour du Conseil de Paris de décembre 2016 ;
Considérant que le retrait de cette délibération n'avait pas permis de présenter le vœu déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem relatif aux futurs horaires d'exploitation de la Traverse Bièvre-Montsouris ;
Considérant que si le Conseil de Paris a voté lors de la séance de septembre 2017 la délibération 2017 DVD 7G visant à indemniser la RATP qui a continué d'assurer le service de traverse depuis le 1er janvier 2017, aucune nouvelle information n'a été transmise quant au cadre de la prochaine convention ;
Considérant que la Ville prend en charge 90 % des coûts associés à la gestion de ces traverses et que leur coût d'exploitation rapporté à leur fréquentation est sensiblement plus élevé que les coûts constatés sur le réseau de bus classique ;
Considérant que si l'arrivée du tram T3 en 2006 a modifié l'offre de transport dans le secteur Bièvre-Montsouris, la restructuration du réseau de bus parisien ne prévoit aucune nouvelle desserte dans ce secteur ;
Considérant qu'au cours du débat en Conseil de Paris sur la délibération 2017 DVD 7G, Edith GALLOIS avait insisté sur la nécessité de maintenir les horaires de service actuels de la Traverse Bièvre-Montsouris ;
Considérant que dans le vœu 2016 V 1-G relatif au service des lignes de traverses et adopté à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2016, l'exécutif s'engageait à prendre en compte dans l'évolution de l'offre nouvelle des lignes les spécificités locales et notamment la présence d'équipements jeunesse ;
Considérant les demandes répétées du groupe Inter Conseil de Quartier Transport du 13ème arrondissement de revoir le projet d'évolution de la Traverse Bièvre-Montsouris ;

Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :

Que la Ville de Paris prévoit a minima dans les nouvelles modalités d'exploitation de la Traverse Bièvre-Montsouris :
De maintenir une exploitation du service entre 7h30 et 20h ;
D'adapter les fréquences des passages aux besoins des riverains en semaine, à savoir :
15 mn aux heures de pointe (7h30-10 et 16h-20h) ;
30 mn en heures creuses (10h-16h). »

Edith GALLOIS : Tout le monde connaît le dossier, il me semble qu'il y a une relative unanimité autour, on a tous envie que cette traverse continue d'exister, sachant qu'effectivement cela coûte très cher à la Ville de Paris. Dans mon vœu vous remarquerez que je suis pragmatique et raisonnable en demandant à minima certaines choses, c'est-à-dire le maintien de l'exploitation de ce service qui est très important parce que le 13ème arrondissement est grand et, dans cette partie-là, relativement enclavé. Il y a des écoles, des hôpitaux et il n'y a pas de transport en commun, il faut donc effectivement que l'on maintienne absolument cette traverse. Il faut adapter les fréquences de passage aux besoins des riverains en semaine. J'avais suggéré 15 minutes aux heures de pointe et 30 minutes en heures creuses. La limitation à 1,6 km permettait, selon moi, de desservir un certain nombre de groupements scolaires. J'en reste là sur les demandes qui ne sont pas étayées, le but étant effectivement que nous fassions savoir qu'ici, dans le

13ème, on est finalement tous d'accord, les élus et y compris le conseil de quartier impliqué, pour que cette traverse soit maintenue, tout en étant pragmatiques et raisonnables.
Je vais vous faire une proposition : Yves Contassot dit qu'il faudrait associer le conseil de quartier au vœu, mais je propose que vous associez également l'opposition, et qu'à la limite ce soit un vœu qui soit proposé au Conseil de Paris par l'ensemble du 13ème arrondissement puisque nous sommes d'accord, c'est la proposition que je vous soumets.

M LE MAIRE : C'est le sens de la proposition qui était sur table, nous allons le reformuler, après cela deviendra un vœu du conseil d'arrondissement si nous le votons de manière unanime. Je laisse la parole à Étienne et je me permettrai de dire quelques mots plus larges sur la question des transports publics dans le 13ème, non pour noyer le poisson mais pour remettre les choses dans un contexte à mon avis un peu sensé.

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le maire. Effectivement il convient de souligner le travail de l'InterCQ Transports qui est un groupe assez actif, qui fonctionne plutôt bien et qui a obtenu de bons résultats, notamment sur la restructuration du réseau de bus, mais peut-être que tu en parleras un peu plus tout à l'heure Jérôme. Il se mobilise beaucoup concernant la Traverse, notamment en lien avec les conseils de quartier du 14ème arrondissement. Dans l'expression du vœu tel qu'il a été proposé au CQ1, mais aussi dans d'autres conseils de quartier, les choses me vont à peu près bien, à quelques nuances près que j'expliquerai tout à l'heure. En tout cas on soutient fortement la philosophie, et si l'on regarde bien c'est tout de même très proche d'un vœu que l'on avait nous-mêmes adopté en conseil d'arrondissement le 2 mai 2016, les différences sont vraiment minimes.
Pourquoi est-ce qu'il est nécessaire de redéposer un vœu ? C'est qu'effectivement il y a eu entretemps cette restructuration du réseau bus menée par le STIF qui s'appelle maintenant Île-de-France Mobilités, dont on aurait pu espérer que de nouvelles lignes de bus ou des prolongations de lignes de bus puissent recouvrir une partie du parcours de la traverse Bièvre-Montsouris. Ce n'est pas le cas, en tout cas pas sur notre traverse, ce n'est donc pas cette restructuration du réseau de bus qui va changer les choses, et la Traverse reste importante pour nous.
Pourquoi est-ce que l'on ne propose pas à l'identique la proposition de l'InterCQ Transports ? Déjà parce que l'on voit avec le vœu que va proposer Edith Gallois qu'il y a de petites nuances. L'idée était de trouver un accord le plus large possible, et si l'on peut avoir une expression de l'intégralité du conseil du 13ème, ce sera tant mieux. Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas dire que l'on souhaite un maintien à 7h30 du début du service. On a vu dans les chiffres que c'était à ce moment-là qu'elle était la moins utilisée, peut-être est-ce donc c'est sur cette plage-là que l'on peut faire des économies. Là où il me semble important de ne pas céder, c'est sur la question des fréquences, au moment des pics qui sont l'après-midi et le début de soirée. C'est ce que l'on avait mis dans le vœu de 2016 et qui me semble toujours très pertinent. Après on peut rentrer dans le débat de savoir si c'est 15, 20 ou 30 minutes, mais je pense qu'il ne faut pas que l'on se perde dans des chiffres. Nous avons simplement demandé un maintien des fréquences au moment des heures de pointe, et cela me semble être une formulation qui peut rassembler tout le monde.

M LE MAIRE : Ce qu'a dit Étienne est du bon sens. Évidemment nous essayons de voir comment l'on peut maintenir un service pas trop dégradé sur la Traverse, où il y a un sujet, disons-le. Nous avons tous vu ces véhicules parfois tourner à vide ou avec une deux personnes à l'intérieur. Lorsque je dis « parfois », c'est assez souvent.
Simplement, je voudrais que nous ne perdions pas de vue les enjeux fondamentaux. Je ne vais pas faire un grand développement sur tous les enjeux des transports dans le 13ème, mais pour aller vite, nous avions deux grands axes d'enjeux : les transports lourds et la négociation sur le réseau des bus, dans lequel l'InterCQ s'est d'ailleurs beaucoup mobilisé, tu l'as rappelé.
Sur ces deux plans cela fait un petit effet jackpot pour le 13ème. Il ne faut pas perdre cela de vue, cela me semble tout de même l'essentiel. Je ne vais pas tout vous citer : la nouvelle station Maison-Blanche qui

n'y était pas ; les nouveaux transports lourds qui vont relier le 13ème au Val-de-Marne ; de manière plus récente la mise en accessibilité de la place d'Italie, qui est l'un de nos grands combats et qui a été beaucoup souligné par les conseils de quartier. Là-dessus, cela avance bien, nous avons encore deux grands sujets sur la table pour les transports lourds : le tramway des gares où les études sont en cours, et la prolongation de la ligne 10 où les choses ne sont pas encore financées. Pour le reste, nous avons déjà gagné.
Et il y avait la deuxième bataille, qui portait sur le réseau bus, sur lequel les conseils de quartier ont beaucoup réfléchi avec nous. Nous nous sommes contentés de relayer, pour l'essentiel, les propositions formulées par les conseils de quartier. Nous l'avons fait avec Étienne et avec l'énergie qu'il fallait. Je dirai que nous étions même surpris d'avoir gagné autant. Je ne le dirai pas ailleurs que dans cette instance, je ne veux pas que l'on nous retire les choses que l'on nous a accordées, mais nous avons tout de même gagné sur beaucoup de propositions qui ont été présentées, y compris sur le doublement de la ligne aérienne. Au début c'était tout de même un accueil, non seulement frileux, mais assez hostile, et finalement cela a été entendu : autant de sujets sur lesquels nous avons gagné. Je vous proposerai d'ailleurs à ce sujet qu'Étienne fasse une communication au prochain conseil d'arrondissement, parce que c'est un sujet vraiment très important. Il va également falloir en parler aux conseils de quartier.
Au milieu de tous ces sujets, il y a le sujet de la Traverse où nous avons là un élément de faiblesse par sa fréquentation, nous n'allons pas nous raconter d'histoire. C'est difficile à défendre parce que le rapport entre le coût et l'utilité n'est tout de même pas évident à défendre. Comme l'a dit Étienne, je pense que cela ne sert à rien de se battre sur des choses moins utiles : le service à 8 heures du matin où il n'y a jamais personne va être difficile à défendre. En revanche, battons-nous sur l'essentiel, et comme cela a été rappelé par Francis, l'hypothèse de départ était la suppression et non pas la réduction du trafic. Nous allons donc essayer intelligemment de présenter un vœu, j'espère général, c'est un peu ce qu'Étienne proposait sur table, qui rejoint tout de même pour l'essentiel la proposition de l'InterCQ et ensuite nous verrons comment cela atterrira.
Entre nous, reconnaissons au moins que nous avons un point de faiblesse à ce niveau-là. Autant nous avons gagné sur tout le reste, autant nous avons un point de faiblesse sur ce sujet, indéniablement.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Sinon nous soumettons cette proposition.

Edith GALLOIS : Juste un mot pour dire que je suis complètement d'accord avec cette démarche pragmatique, l'idée étant effectivement que ce service perdure alors que l'on sait que ce n'est pas évident, je suis d'accord avec Monsieur le Maire là-dessus. On sait que c'est très coûteux, il faut être raisonnable et pragmatique, et faire en sorte que le service soit maintenu et rende le meilleur service possible, dans la mesure du possible, aux habitants du 13ème et du 14ème à côté.

Francis COMBROUZE : L'un des considérants, celui qui parle de l'offre nouvelle de restructuration du réseau de bus parisien porté par Île-de-France, est-ce que l'on ne devrait pas faire sauter le mot « totalement », c'est-à-dire écrire : « *L'extension de la création d'une ligne de bus pouvant, même partiellement, emprunter le parcours de la Traverse* » ?

M LE MAIRE : Bien sûr, tu as raison.

Francis COMBROUZE : Il faut enlever « totalement ».

M LE MAIRE : Nous corrigeons.

Yves CONTASSOT : Dans le vœu que tu proposes Jérôme, ce qui nous gêne un peu c'est que les choses sont dites pour l'essentiel, cela reprend le vœu, comme tu l'as dit, des conseils de l'InterCQ, notamment tous les derniers alinéas sont strictement identiques. En revanche, il y a deux alinéas qui ont

disparu qui ne sont pas tout à fait neutres : que les horaires actuels de début et de fin de soient pas modifiés en semaine mais reportés le dimanche, on est d'accord, je crois que là-dessus il n'y a pas de vraie discussion, et que les fréquences ne soient pas portées à plus de 20 minutes en journée. Or, la question d'aujourd'hui est de savoir si l'on porte à 30 minutes ou pas, c'est l'un des arbitrages en cours au niveau de la mairie de Paris. 30 minutes, cela veut dire que la fréquence est tellement faible, si j'ose dire, que l'on sait très bien que c'est l'abandon progressif de la traverse. Ce sont les informations que l'on a et il y a un débat pour savoir si l'on passe à 30 minutes ou pas dans la journée, voire aux heures de pointe. Si c'est ça, évidemment que ça n'est pas envisageable, c'est la mort de la Traverse parce que les gens ne la prendront plus, ils vont dire : « comme ils ne la prennent plus il n'y a plus d'utilité, on peut donc la supprimer ». Il nous semble qu'il faut borner à 20 minutes maximum, aux heures creuses ce n'est pas scandaleux, et 15 minutes aux heures de pointe. On préfère « heures de pointe » à « début de soirée », parce que les heures de pointe varient beaucoup, on le voit dans tous les transports en commun, il y a une espèce d'effet de lissage. Ça peut être à d'autres moments, à certains jours, et on préfère donc dire « heures de pointe » que « début de soirée ». Si on peut modifier cela, cela nous conviendra évidemment.

Etienne TRAISNEL : En fait, maintenir le début de service tous les jours en semaine à 7h30, les études de fréquentation, elles datent un peu, montrent que c'est tout de même très faible en matinée, en début de service, y compris en semaine. C'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas s'arc-bouter sur ce point-là. Il faut effectivement une plage la plus grande possible, mais si le service commence à 8 heures, voire à 8h30, honnêtement je signe ;
Par ailleurs, si l'on a une même fréquence en heures de pointe à 15 minutes, je suis d'accord que c'est important, mais si ce n'est pas 20 minutes, c'est 25 minutes le dimanche, c'est pareil je signe. On n'était pas sur les mêmes propositions de la part d'Edith Gallois, je n'irai pas mettre cette borne de 20 minutes qui me paraît tout de même limiter les possibilités de faire des économies. Ce qui me semble important c'est en heures de pointe, je suis d'accord pour changer « après-midi » et « début de soirée » par « heures de pointe ». L'idée était de faire quelque chose qui puisse rassembler le plus largement possible.

M LE MAIRE : Cela me semble du bon sens pour être au maximum écoutés, tout simplement. Avec les modifications que vient de proposer Étienne, et celle de Francis dans les considérants, je vais vous soumettre ce vœu, en espérant que cela nous rassemble parce que l'idée est tout de même d'obtenir des choses, de manière là aussi tout à fait pragmatique, comme l'a dit Edith Gallois.

« Considérant le fait que la restructuration du réseau de bus parisien porté par Ile de France Mobilités ne propose pas l'extension ou la création d'une ligne de bus pouvant, même partiellement emprunter le parcours de la Traverse Bièvres-Montsouris »
Et
Que *« la fréquence de la Traverse soit maintenue aux heures de pointe »*

Frédéric BENHAIM : Merci Monsieur le Maire. On a bien entendu ce qui a été dit de part et d'autre. On ne se voit pas non plus s'opposer au vœu qui est présenté, mais étant donné que mes collègues tiennent à ce qui a été dit sur la fréquence, on s'abstiendra sur le vœu présenté par la majorité, et on votera l'autre.

M LE MAIRE : Je soumets donc en premier le vœu présenté sur table avec les corrections : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 25 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 6 (LES ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE)
LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je vais soumettre le vœu du groupe EELV: qui vote pour ? Qui vote contre ? On s'abstient. Votre vœu est adopté à 5 voix.

POUR : 6 VOIX (LES ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE) CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 25
LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Merci. Edith Gallois.

V13 2017 16 : Vœu relatif à la mise en place du nouveau Vélib' Déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem

« Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis en 2016 d'effectuer environ 40 millions de déplacements ;
Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;
Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smoovengo ;
Considérant qu'à la suite de cette décision et du changement de prestataire, une phase de transition de 6 mois a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;
Considérant que dans le cadre du nouveau service Vélib', il est prévu que 30% des vélos disponibles soient à assistance électrique, dans le cadre d'un supplément d'abonnement ;
Considérant que, de fait, la part de vélos mécaniques ne constituera plus que 70 % de l'ensemble du parc de vélos disponibles, réduisant de fait l'accessibilité aux vélos mécaniques ;
Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' n'est toujours pas connue, notamment celle concernant l'utilisation des vélos à assistance électrique alors que le nouveau service entrera en service au 1er janvier 2018 ;
Considérant que Smoovengo annonce que la part de vélo électrique dans le parc global pourrait être amenée à s'accroitre, rendant quasiment inutilisable l'abonnement « classique » ;
Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'un poids très important dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;
Considérant que depuis le début de la période de transition, le service est très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles étant en diminution constante ;
Considérant que du fait d'un défaut d'information et d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, un grand nombre de Parisiens découvre cette situation et doit subir cette forte dégradation de service ;
Considérant que la situation devrait continuer de se dégrader, au moins jusqu'au 31 décembre 2017, si les travaux se déroulent comme prévu, avant de revenir petit à petit à la normale entre le 1er janvier et le 31 mars 2018 ;
Considérant que rien n'a été prévu pour dédommager les usagers qui ont payé un abonnement plein tarif pour un service qui sera dégradé durant au minimum 6 mois ;
Considérant que Smoovengo, le nouveau prestataire en charge de l'exploitation du Vélib', annonce déjà qu'il cherche à diversifier ses sources de revenu en proposant le « naming » de stations ;
Considérant de plus que l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du vélo en libre-service à Paris, tels que GooBee.bike, qui est déjà implanté, ou oBike, Indigo Weel et Ofo, qui projettent de s'installer sur le marché parisien, pourrait à terme mettre en péril le modèle économique fragile de Vélib' ;
Considérant que ces nouveaux acteurs, dont les services ne nécessitent pas l'installation de stations fixes, exploitent actuellement un vide juridique afin de développer leur activité dans Paris sans avoir à s'acquitter de la moindre redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant que si 4000 places de stationnements pour vélos ont été déployées sur les 10 000 prévues dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020, de nombreux vélos, et notamment ceux déployés par ces nouveaux acteurs, occupent l'espace public hors des emplacements prévus ;
Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :
Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin qu'il rende public la nouvelle grille tarifaire du service Vélib' dans les plus brefs délais ;
Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin que la communication, notamment concernant les stations encore en service, soit améliorée, tant sur le site velib2018.com que sur les stations en travaux ;
Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant eu à subir une forte dégradation du service durant les 6 mois minimum que dureront le changement de prestataire obtiennent une compensation consistant en une prolongation gratuite de leur abonnement équivalente au nombre de mois durant lesquels le service ne sera pas intégralement disponible ;
Que la Ville de Paris, en lien avec l'Etat, mette en œuvre les plus rapidement possible une règlementation afin d'encadrer le développement des services de location de vélos sans stations, notamment en matière d'occupation de l'espace public. »

Edith GALLOIS : On est en train de changer de gérant Vélib' par Smovengo. On voulait attirer l'attention de la Ville de Paris sur un certain nombre de choses. On a découvert la grille tarifaire un peu dans la presse dimanche et ce matin, on est donc au courant que le prix va augmenter d'un tiers, ce qui est tout de même assez considérable, et on souhaiterait un certain nombre d'éclaircissements.
Deux petits détails techniques, comme le fait que la Ville de Paris interpelle le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin que la communication, notamment concernant les stations encore en service, soit améliorée, surtout sur le site Vélib' 2018 parce que les stations qui sont en travaux ne sont pas signalées. C'est un détail mais qui est très important, il serait bien que sur le site Vélib' 2018 les stations en travaux soient signalées comme telles parce que cela rendrait service à un certain nombre d'usagers.
Encore une fois c'est un vœu très pragmatique, il n'y a rien de sectaire ni de dogmatique ou politique dans l'histoire.
Le troisième considérant serait que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du syndicat mixte d'Autolib', mette tout en œuvre. Les abonnés à Vélib' subissent souvent de fortes dégradations dans le service, ce qui est un peu logique mais cela va durer six mois. Cela a commencé au mois d'octobre durant le changement de prestataire, on souhaiterait donc, et on vous propose d'accepter ces propositions, on pourrait aussi les présenter ensemble. Je serais tout à fait favorable à cette solution pour que les usagers obtiennent une compensation qui consisterait en une prolongation gratuite de l'abonnement, équivalente au nombre de mois durant lesquels le service n'est pas intégralement disponible. C'est une compensation qui nous paraît tout à fait raisonnable.
Enfin, on aimerait que la Ville, en lien avec l'État, mette en œuvre le plus rapidement possible une réglementation, ou demande à l'État une réglementation, afin d'encadrer le développement des services de location sans station. Ce sont de nouvelles entreprises privées, on voit beaucoup de ces vélos verts qui circulent maintenant partout. Il paraît qu'il y a des Chinois qui vont se mettre sur le marché, il y a donc un risque d'invasion à Paris de ce nombre d'initiatives privées. Pourquoi pas ? Je ne suis pas contre la concurrence mais il faudrait qu'il y ait un encadrement de ces services qui seront éventuellement rendus aux usagers afin que l'on responsabilise les cyclistes et que l'occupation de l'espace des trottoirs, en tout cas que les vélos ne soient pas placés n'importent comment sur les trottoirs et qu'il y ait un embouteillage sur les trottoirs, afin que les piétons puissent continuer à circuler paisiblement, en tout cas le plus paisiblement possible.
Ce sont des demandes très techniques et pragmatiques que nous faisons et que nous soumettons à votre vote.

M LE MAIRE : Merci. Etienne Traisnel pour des éléments de réponse.

Etienne TRAISNEL : Merci Madame Gallois. En fait, on a des réponses à peu près sur toutes vos questions, je vais donc essayer de les formuler. Ce ne sont pas des réponses définitives mais j'espère qu'elles vont vous satisfaire.
Concernant la grille de tarifs, elle a été rendue publique. C'était le 9, il n'aurait donc pas fallu attendre beaucoup pour les avoirs de façon officielle. Ce sont des tarifs qui sont en augmentation comme cela avait été annoncé, mais qui me semblent rester très raisonnables vu la qualité du service. C'est 29 € par an actuellement, ce n'est tout de même pas cher du tout pour la qualité du service fourni.
Concernant la communication, effectivement il nous a été rappelé par Autolib' Vélib' toutes les actions de communication qui avaient été faites, et effectivement, en tant qu'adjoint au maire du 13e j'ai pu rencontrer le syndicat qui nous a présenté le dispositif, les travaux, etc. En tant que mairie du 13e, nous avons nous-mêmes fait suivre leurs communications qu'ils avaient préparées, et bien sûr on se tient à la disposition de tout le monde pour fournir des réponses. À ce stade, je n'ai été interpellé par personne concernant les travaux et la diminution de l'offre pendant la période des travaux. Bien sûr ils peuvent l'améliorer mais est-ce que cela doit faire partie d'un vœu voté en conseil d'arrondissement ? Je ne sais pas.
Concernant la dégradation du service pendant les six mois de travaux, effectivement c'est une vraie question. Ce qui nous est dit c'est que le syndicat proposera une offre d'abonnement à tarif réduit en janvier, pendant les premiers mois du démarrage du service, justement pour tenir compte de cette dégradation de service. Il ne peut donc pas le faire plus tôt puisque ce n'est pas lui qui est actuellement le gestionnaire du service. A priori, il y aura une offre promotionnelle pour prendre en compte la période de travaux et la dégradation du service.
Enfin, concernant la réglementation pour d'autres services concurrents de vélos en location sans station, le cabinet de la maire nous indique qu'une réunion est prévue mi-novembre, avec tous les opérateurs qui proposent des services sans station, avec l'idée derrière de réguler leur activité sur l'espace public pour éviter l'encombrement. C'est donc une réflexion qui va également être menée avec l'État dans le cadre des Assises de la mobilité.
On a donc d'ores et déjà quasiment réponse à toutes vos questions, de fait le vœu tombe un peu.

M LE MAIRE : Les deux premiers vœux tombent parce qu'il y a eu la communication sur les tarifs, etc. Ce que je peux vous proposer, Edith Gallois pour le troisième, c'est de mettre quelque chose sous cette forme : « *Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, mette tout en œuvre afin que les abonnés de Vélib', ayant eu à subir une dégradation du service, puissent faire l'objet d'une compensation* ». J'aurais tendance à garder le dernier item sur la réglementation.
Nous pouvons rajouter un deuxième item, si vous voulez, pour qu'il y ait une meilleure information des usagers.

Etienne TRAISNEL : Je suis sur le site et je vois : « stations ouvertes », en vert, et « stations en travaux », en orange sur une carte Vélib' 2018.

M LE MAIRE : Et nous avons relayé l'information à travers 13info. Tous les gens qui utilisent Vélib' ont reçu le lien pour pouvoir consulter tout cela. Évidemment il y a une période dégradée, des stations ferment, des stations vont rouvrir derrière, nous ne pouvons rien y faire, mais l'information est faite correctement, en tout cas je ne vois pas tellement ce que l'on pourrait faire de mieux. C'est pour cela qu'Étienne, me semble-t-il, vous a répondu. Si vous en êtes d'accord, encore une fois, nous laissons de côté les considérants, je le précise, et nous votons un vœu :

« *Le conseil du 13e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du syndicat mixte Autolib' Vélib', Métropole mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant eu à subir une dégradation du service puissent faire l'objet d'une compensation ».* Je reprends votre deuxième partie : *« Que la Ville de Paris, en lien avec l'État, mette en œuvre le plus rapidement possible une réglementation afin d'encadrer le développement des services de location de vélos sans station, notamment en matière d'occupation de l'espace public* ». Cela vous convient ?

Nous reprenons donc ce vœu que je soumets à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VOEU AMENDE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée.